Pierre FÉLIX

L'UTOPIE JAUNE

Les prolétaires ne doivent pas plus compter sur le Paradis jaune de M. Biétry que sur le Paradis rouge de M. Jaurès : l'un et l'autre se valent, et ensemble ils ne valent rien.

LA NOUVELLE MONARCHIE



PARIS

BONVALOT-JOUVE, ÉDITEUR

15, Rue Racine, 15

1908

A monsieur Gérault Richard
directeur de Paris-Journal,
avec mes meilleurs sentiments
de confraternité,
Pierre Félix

L'UTOPIE JAUNE

LA NOUVELLE MONARCHIE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Profession de foi du Vicaire auvergnat, précédée de celle de M. Joseph Cerisier, financier notoire et coquin estimable, roman philosophique, 1 vol. in-16 . . . . **3 fr. 50**

La Contre-Révolution (Essais sur les principes fondamentaux des gouvernements), 1 vol. in-8° de 550 pages . . . . **7 fr. 50**

L'Equivoque démocratique, préface par Paul Bourget de l'Académie française, 1 vol. in-16. **2 fr. »**

L'Avancement des officiers par le vote (Comparaison entre les systèmes français et allemand), jolie plaquette, petit in-8° . . . . **1 fr. »**

Pierre FÉLIX

L'UTOPIE JAUNE

Les prolétaires ne doivent pas plus compter sur le Paradis jaune de M. Biétry que sur le Paradis rouge de M. Jaurès : l'un et l'autre se valent, et ensemble ils ne valent rien.

LA NOUVELLE MONARCHIE



PARIS
BONVALOT-JOUVE, Imprimeur-Éditeur
15, Rue Racine, 15
—
1908



TABLE DES MATIÈRES

Pages

L'UTOPIE JAUNE

AVANT-PROPOS

J'ai écrit cette petite étude avec l'intention de la faire paraître dans un journal, et cela en fera comprendre tout de suite le genre littéraire, ainsi que la disposition des chapitres qui étaient destinés à être des articles.

Par suite de circonstances indépendantes de ma volonté, cette intention n'a pas pu être suivie d'effet. Il serait trop long d'en donner les raisons, assez nombreuses et assez complexes, mais je profiterai de l'occasion pour dire quelques mots, à un point de vue spécial, de la presse contemporaine.

Connaissez-vous beaucoup de revues ou de journaux indépendants ?

J'entends par organe indépendant, un organe qui, tout en ayant des doctrines ou des opinions

très nettes et très précises, sur les questions à l'ordre du jour, se croit justement assez sûr de ses opinions pour ne pas craindre d'exposer loyalement les opinions contraires, quitte à les combattre dans ses colonnes mêmes, s'il le juge à propos. Cet exemple nous est donné en partie par *Le Matin*, où, sans remonter aux origines du journal dans lequel la signature de M. Paul de Cassagnac alternait avec celle de MM. Arène, Cornély, Vallès, etc., on a vu tout récemment, le marquis de Dion y faire l'apologie de la doctrine plébiscitaire et Pouget ou Janvion y exposer les conceptions de la Confédération générale du Travail, cependant que d'autre part, l'impôt sur le revenu y donne lieu à de nombreuses controverses. entre M. Pelletan, d'un côté, MM. Lauzanne, Harduin et Mouthon, de l'autre. Et il en est ainsi pour presque toutes les questions, mais *Le Matin* lui-même s'arrête en chemin, car je ne sache point qu'il aille jusqu'à admettre dans ses colonnes, la défense du catholicisme, qu'il ne se fait point faute d'attaquer fréquemment.

Il n'existe donc pas de journal vraiment indépendant, dans toute l'acception du mot. Chaque organe à sa clientèle, et son principal objet est bien plutôt de lui plaire en flattant forcément ses passions et ses préjugés — car on ne saurait plaire autrement à la foule en particulier, et aux hommes en général — que de l'instruire et de la diriger. Telle chose ne peut pas être dite, ou telle opinion exprimée, parce que cela déplairait à nos lecteurs, et c'est ainsi qu'on cache la vérité au souverain du jour, le peuple, comme on la cachait autrefois aux rois.

Je laisse de côté ce que cette conception a de vulgaire (1) et même de malhonnête, si l'on veut se tenir dans toute la rigueur morale, pour ne me placer qu'au point de vue même des intérêts matériels que ces organes croient ainsi sauvegarder.

Je dis qu'ils font fausse route, et que ladite conception, non seulement n'est pas honnête, mais elle n'est pas davantage habile, la suprême habileté consistant à être toujours sincère et vrai, et la proclamation de la vérité, si on peut lui donner la publicité suffisante, si surtout on peut toucher le grand public n'ayant pas encore d'opinion dans le débat, attirant toujours plus d'amis qu'elle ne crée d'ennemis.

Je dis que de nos jours, en notre temps de discussions et de controverses, tout journal qui n'entrera point dans la discussion et la controverse, nettement et loyalement, ou dans la variété et la vérité des idées comme dans celles des événements et des faits, est condamné d'avance.

Il est des journaux, à droite comme à gauche, ou au centre, qu'il n'est point nécessaire d'ouvrir, car on sait qu'on y trouvera tous les jours le même article de fond, et aussi les mêmes articles secondaires. Et ces articles ne varient pas parce que ce n'est point l'événement du jour, le fait nouveau ou l'idée à discuter, qui y

1. Je prie de croire que nul moins que moi, ne méconnaît « la méthode de l'opportunisme en toutes choses », mais je ne l'entends guère comme on l'entend généralement. Je m'en suis d'ailleurs, suffisamment expliqué dans mon ouvrage, *La Contre-Révolution*, chap. IX, X et XI.

dominent, mais *la philosophie habituelle* des écrivains, parqués dans un compartiment intellectuel ou politique, ou mieux encore, dans une passion ou un préjugé, et impuissants à changer leur perspective. Ce n'est point leur philosophie qui doit se plier aux faits, se modifier, se transformer de fond en comble au besoin, évoluer et vivre, *mais les faits qui doivent se plier à leur philosophie*. Comme le disait si spirituellement Jules Lemaître, en des temps déjà bien lointains, au sujet des polytechniciens, si un de leurs ponts ou digues s'effondre, il ne faut pas en accuser leur négligence ou leur incapacité : c'est la digue ou le pont qui ont tort. Avec un pareil état d'esprit on comprend que tous les jugements soient faussés par la base. Aussi, l'action de ces journaux, au point de vue du progrès de leurs idées, est-elle nulle. Ils peuvent bien, à la vérité, entretenir leur clientèle ordinaire dans ses sentiments habituels — encore que leurs abonnés disparaissent peu à peu sans être remplacés — ils ne sauraient avoir d'action sur la grande masse indécise, flottant entre les partis nettement tranchés, *et c'est justement la seule sur laquelle on puisse réaliser des conquêtes sérieuses.*

Notez bien que je ne dis point que tout journal qui entrera dans la voie que j'indique, réussira forcément — il y faudra, en effet, bien d'autres conditions, matérielles, professionnelles, intellectuelles et morales — mais je dis que nul journal ne réussira s'il n'entre dans cette voie. C'est là, à notre époque, la condition *première et fondamentale*.

Et si l'on ajoute à cette condition, un esprit de direction et de rédaction absolument et hautement impartial, rayonnant de sincérité et de fraternité, sans cependant se perdre dans la phraséologie sentimentale, aussi creuse que facile, d'un esprit, dis-je, n'ayant souci que de la vérité des doctrines comme de celle des faits, sans se préoccuper ni des mots, ni des formules, ni surtout, des partis politiques étiquetés, j'ose assurer que le succès d'un journal ainsi compris, malgré la guerre implacable, ouverte ou sournoise, que lui feraient ses adversaires et surtout ses prétendus amis, serait aussi grand que rapide. Cet organe jouerait vite un rôle de plus en plus prépondérant dans la direction de l'opinion. L'exemple du *Matin* qui, pourtant, ne remplit qu'en partie les conditions requises, est là pour le prouver. Il a plus fait en quelques mois contre l'impôt sur le revenu et le collectivisme, que toute l'opposition depuis trente ans, avec tous ses journaux et toutes ses ligues.

Le courage d'exposer toutes les opinions et d'admettre toutes les contradictions, *l'indépendance absolue,* telle doit donc être, désormais, la règle de tout journal qui aspire à exercer une action efficace. Aussi, je ne puis pas admettre que dans certains journaux ou revues, on puisse dire, par exemple : « Nous, nous sommes pour les *Jaunes;* nous ne pouvons pas accepter qu'on les critique dans nos colonnes. »

Eh ! sans doute, vous êtes pour les *Jaunes,* et je ne vous le reproche point, mais j'imagine, cependant, que vous êtes bien plus encore pour la vérité, et que s'il vous est démontré que les

Jaunes ne sont point dans la vérité, vous n'hésiterez point à vous séparer d'eux. *Amicus Plato, sed magis amica veritas.* A plus forte raison, s'il ne s'agit que de M. Biétry qui, au reste, ne me paraît avoir avec Platon que des rapports assez éloignés.

Je m'empresse d'ajouter, d'ailleurs, qu'il en est de mon opinion sur les *Jaunes*, comme de toutes mes opinions : d'avance, je les sacrifie à la vérité qui pourrait m'apparaître. Qu'on me démontre que je me trompe, et immédiatement je m'incline en toute sincérité et humilité. Que l'on me prouve que mes critiques contre la prétendue doctrine *jaune* sont fausses, et que ladite doctrine est vraie, et immédiatement j'envoie mon adhésion complète et sans réserves, aux groupements *jaunes*.

Rien, au surplus, n'empêche lesdits journaux ou revues, lorsqu'ils exposent une opinion contraire à leur opinion habituelle, de faire les réserves nécessaires, et d'en laisser l'entière responsabilité à l'auteur. Et ainsi ils seront des organes vraiment indépendants. Dans la complexité et l'enchevêtrement des idées et des sentiments qui caractérisent notre époque, alors que tous les cadres intellectuels et moraux sont brisés, l'ensemble formant une masse amorphe confuse et mouvante, à la recherche d'un nouvel équilibre, ces organes seront désormais les seuls à pouvoir agir sur l'opinion et à la pouvoir transformer. Les journaux de chapelle ne seront de plus en plus que des journaux de nécropole, où ne pénètrent guère, il est vrai, certaines infiltrations détestables, mais la lu-

mière non plus, ni la vie. Je dis détestables, et non dangereuses. Elles ne sont en effet, dangereuses que si on les dissimule dans l'ombre et si on les craint. Les attaquer en face et ouvertement, dans la pleine clarté, tel est le moyen, et le seul, de les rendre inoffensives et de les tarir.

Mais pour ce qui est de l'esprit général dans lequel doivent être rédigées ces publications indépendantes, je ne saurais mieux le résumer que par les préceptes suivants :

« Devoir de science et de vérité ; des faits prouvés et des doctrines établies ;

« Devoir de sincérité impartiale et absolue : ne rien avancer de ce qui est faux, ne rien nier de ce qui est vrai, fût-ce contre nous comme pour nous ;

« Devoir d'élévation d'esprit et de cœur dans ses jugements ; juger de haut, plus haut que les haines d'école, les rivalités de personnes, les intérêts de métier et les partis pris ;

« Enfin devoir de charité : charité envers les amis et envers les ennemis, charité envers leurs œuvres comme envers leurs âmes, charité envers notre siècle qu'il nous faut aimer afin de le mieux servir. La science, la sincérité, l'élévation, la charité, semblent les quatre vertus cardinales du publiciste chrétien. »

Peut-être n'y aurait-il aucun inconvénient à ce qu'elles fussent aussi celles des publicistes non chrétiens, et cela nous changerait sans doute un peu de la presse actuelle.

Ces paroles sont du cardinal Sarto, plus généralement connu sous le nom de Pie X. Je

me permets de les dédier à tous mes confrères, et je ne crois pas inutile, de les compléter par les suivantes :

« Les polémiques passionnées des journalistes contre les personnes, leurs accusations et récriminations incessantes, fournissent un aliment quotidien de dissension et rendent plus difficile la paix et la concorde fraternelle. » (1).

Celles-ci sont de Léon XIII.

Décidément, ces papes ont de bien mauvais principes.

Quoi qu'il en soit, le temps approche où la politique devra non seulement s'inspirer du noble idéal que je viens d'exposer, mais encore se faire de plus en plus *au grand jour*. En vain, les partis et les hommes, dans un esprit aussi mesquin que malhonnête, s'efforceront-ils d'organiser la conspiration du silence ou, suivant une expression de M. Charles Maurras « un silence sournois », autour des faits qui les contrarient, des idées ou des adversaires qui les contredisent ou les combattent, *des concurrents qu'ils redoutent*, ils réussiront de moins en moins à les étouffer. De plus en plus, l'esprit de parti, de secte ou de coterie, sera vaincu par l'esprit de loyauté et de vérité, cependant que la vie de l'homme public devra pouvoir se dérouler dans *la maison de verre* dont parle le Sage antique. Il faut nous en réjouir.

1. *Pie X intime*, par le comte de Colleville.

I

Où il apparaît qu'un horloger, tout comme un astronome, peut quelquefois découvrir la lune.

Tous ceux qui se tiennent tant soit peu au courant du mouvement politique et social ont entendu parler, peu au prou, des ouvriers *jaunes* et de leur président, M. Pierre Biétry, député de Brest.

M. Biétry est un ancien ouvrier horloger qui trouve que le monde marche mal, et il a entrepris de le régler comme une simple montre. Il a, en effet, conçu l'idée de transformer complètement le salariat et la société moderne, et par voie de conséquence, cela va de soi, l'humanité tout entière. C'est là un noble et courageux dessein dont il faudrait le louer sans réserve, si l'on pouvait espérer qu'il pût y réussir, si l'on pouvait espérer qu'une formule pût changer la face des choses.

Car, en vérité, M. Biétry, comme M. Jaurès et beaucoup d'autres, ne nous a, jusqu'ici, donné qu'une formule, au demeurant encore plus creuse et plus chimérique que celle de M. Jaurès.

Son programme, ou ce qu'il appelle sa doctrine, tient essentiellement en deux mots : *accession, droit des ouvriers à la propriété.*

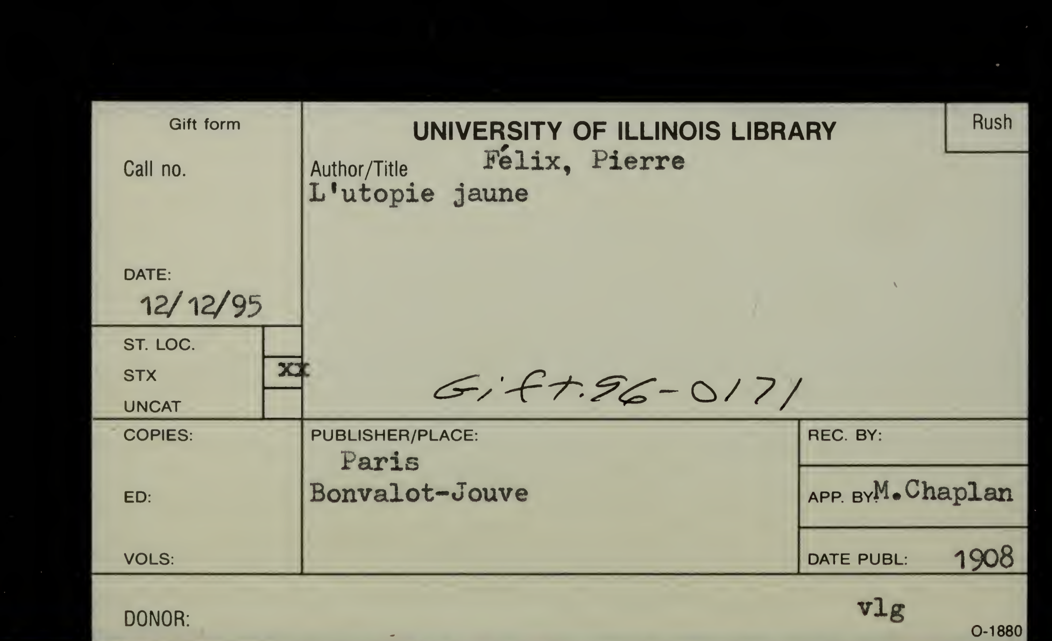
C'est d'une simplicité imprévue, tellement imprévue même qu'on se demande si, par hasard, M. Biétry n'aurait pas découvert la lune. Cela arrive quelquefois aux hommes d'esprit, et même aux autres.

Le droit à la propriété !

Mais je ne sache point que depuis l'abolition du servage, aucun citoyen français en soit privé. Tout le monde, en France, peut accéder à la propriété, a droit à la propriété, les ouvriers comme les autres. La revendication de M. Biétry retarde considérablement, et il semble bien que cet horloger aurait surtout besoin de régler sa montre, j'entends ses connaissances, avant de s'occuper de l'horloge sociale.

Mais peut-être, par ces mots, accession, droit à la propriété, le président des Jaunes entend-il *donner effectivement* la propriété à tous les ouvriers ?

Ce serait une bonne idée, une idée excellente. Faire de tous les citoyens des propriétaires, voilà, certes, une solution élégante de la question sociale. Mais pourquoi s'arrêter en si beau chemin ? Tant qu'à s'y mettre, comme disait l'autre, ne vaudrait-il pas mieux en faire des rentiers ? La propriété sous ses formes diverses, agricole, immobilière, commerciale ou industrielle, cause encore beaucoup de soucis et de tracas. La rente c'est plus simple et infiniment plus commode. Rien de plus facile que de tou-



cher des coupons ; c'est peu pénible et à la portée de tout le monde.

Si jamais je me mêle de vouloir réformer l'humanité, ou, tout au moins, de sauver la France, je promettrai une rente raisonnable, mettons six mille francs par tête, à tous les Français. Il m'en coûtera d'ailleurs peu d'en élever le montant, pour peu qu'on le juge insuffisant. Il ne m'en coûtera pas plus qu'il n'en coûte à M. Biétry et à tous les prétendus réformateurs, de faire leurs promesses et de donner leurs formules. Car, vous le concevez bien, tout le programme du député de Brest, je le répète, n'est qu'une formule. Accession des ouvriers à la propriété, cela est fort bien, encore une fois, cela est excellent, cela est très désirable, mais *en vertu de quelles ressources, par quels moyens ?*

Là est toute la question.

De deux choses, l'une, en effet :

Ou les ouvriers, d'une façon générale, touchent un salaire, ou, sous une forme quelconque, une rémunération de leur travail juste suffisante pour vivre, eux et leur famille, et dans ce cas, il ne saurait être question pour eux, *d'acheter* de la propriété, de posséder d'autre propriété que leur travail !

Ou ils touchent une rémunération supérieure leur permettant de faire des économies, et dans ce cas, nul ne les empêche de les employer comme ils l'entendent, aucun article du Code ne s'opposant ce qu'ils achètent de la propriété sous la forme qu'il leur plaît de choisir, et, par exemple, sous forme d'actions dans leur industrie, leur commerce ou leur exploitation !

Dans le second cas, la revendication de M. Biétry n'aurait aucune portée ni aucun but. Ce n'est pas de sa formule magique que les ouvriers tiendraient leurs titres de propriété, mais de leurs économies.

Elle n'en aurait pas davantage dans le premier cas. Les salaires étant juste suffisants pour vivre, M. Biétry, en disant aux ouvriers : « Pour vous émanciper, pour ne plus être des prolétaires, il faut que vous deveniez des propriétaires », ressemblerait à quelqu'un qui dirait à des malades : « Pour cesser d'être malades. il faut que vous soyez en bonne santé. »

Et en effet, mais les ouvriers seraient en droit de lui répondre : « Dites-donc, vous, est-ce que vous vous moquez du monde ? Vous êtes comme le philanthrope d'Alphonse Karr, qui conseillait aux pauvres, pour sortir de la pauvreté, de mettre à la caisse d'épargne. »

La double hypothèse que nous venons de faire résume nettement la question, sans équivoques possibles.

M. Biétry nous objectera-t-il que si les ouvriers, d'une façon générale, ne gagnent qu'un salaire juste suffisant pour vivre eux et leurs familles, cela provient de l'antagonisme existant entre les classes patronale et ouvrière, mais que les salaires s'élèveraient inévitablement — les patrons eux-mêmes y trouvant leur compte — si l'on réalisait l'entente entre patrons et ouvriers ?

Si M. Biétry nous disait cela — et il nous le dit, en effet, cette entente constituant un des articles principaux de ce qu'il appelle sa doctrine — il nous prouverait qu'il a découvert la

lune une seconde fois, et peut-être ne sommes-nous pas au bout.

Il est certain, en effet, que la concorde entre les hommes a été, est et sera toujours, un élément de bonheur moral et de prospérité matérielle pour tous et pour chacun, de bonheur moral bien plus que de prospérité matérielle, celle-ci tenant à d'autres causes, comme nous le verrons par la suite. C'est là une vérité fondamentale proclamée par toutes les religions et par toutes les philosophies, et il semble donc que l'humanité s'en était avisée avant la venue au monde du président des Jaunes.

C'est là une vérité, c'est là un *précepte moral* que rien aujourd'hui, pas plus qu'hier, pas plus que demain, n'empêche, n'a empêché ou n'empêchera jamais de mettre en pratique. M. Biétry connaît-il quelque texte de loi s'y opposant ? Les volontés ont toujours été libres sur ce point comme sur beaucoup d'autres. Il faut avouer, cependant, que jusqu'ici, dans aucune société ou civilisation, antique ou moderne, elles ne semblent pas s'être employées avec beaucoup d'ardeur à réaliser cette concorde si désirable à tous égards.

Et sans doute, et c'est plus qu'évident : au lieu de s'aimer les uns les autres, comme le leur a conseillé quelqu'un qui avait un peu plus d'autorité que le député de Brest, les hommes continuent — malgré des progrès incontestables tant au point de vue social qu'individuel — à se haïr et à s'entre-déchirer.

M. Biétry espère-t-il être mieux écouté par eux que tous les moralistes passés et présents,

et surtout que l'auteur du *Sermon sur la montagne?*

Et encore une fois, de deux choses l'une : ou en préconisant l'entente entre patrons et ouvriers, M. Biétry fait simplement de la rhétorique facile et se contente d'exprimer un désir louable, sans doute, mais qui ne saurait constituer en aucune façon, un *article* de programme économique et social!

Ou il prétend réaliser cette entente par des moyens connus de lui seul, comme il prétend donner effectivement la propriété aux ouvriers, à tous les ouvriers, et alors quels sont ses moyens, *quels sont les textes de lois* qu'il compte soumettre aux délibérations de ses concitoyens?

Il est clair, en effet, que puisque la concorde entre les hommes en général, et les patrons et les ouvriers en particulier, n'a pas pu se faire jusqu'ici par l'accord des volontés dans la liberté, quelqu'un qui se vante de l'obtenir, puisqu'il en fait un article de son programme social, ne saurait compter que sur *la loi,* ou sur la force coercitive de la société.

Si M. Biétry se sent capable de réaliser ce tour de force, il aura mieux fait que de découvrir la lune, il aura résolu le problème de la quadrature du cercle.

Je lui promets un beau succès.

II

Où M. Biétry, après tant d'autres, découvre que le meilleur moyen de supprimer les révolutionnaires c'est d'en faire des propriétaires.

1° « Nous revendiquons, nous, travailleurs, *le droit à la propriété*...

2° « Les revendications légitimes du Prolétariat reposent sur la *participation aux bénéfices*, dont le point de départ est *l'obtention légale*, par les travailleurs, d'une parcelle des revenus sociaux.

3° « Quand dans une usine qui compte par exemple 5.000 ouvriers, 500 d'entre eux possèderont seulement chacun une action de 100 francs, il y aura quelque chose de changé. D'abord 500 propriétaires nouveaux, c'est-à-dire 500 hommes qui, dorénavant, auront quelque chose à « conserver », ensuite, *certainement*, 500 anti-grévistes. Généralisez et développez l'expérience. C'est la fin de la démagogie socialiste. »

Telles sont les déclarations qui figurent en exergue en tête de chaque numéro du *Jaune*, le journal de M. Biétry.

Nous savons ce qu'il faut penser du premier point, « le droit des travailleurs à la propriété ».

Le troisième point revient à ce que nous avons dit précédemment. « Généralisez et développez l'expérience, dit M. Biétry, c'est la fin de la démagogie socialiste. » Oui, généralisons, faisons de tous les citoyens des propriétaires, et ce sera non seulement la fin de la démagogie socialiste, mais de toute démagogie et de toute agitation révolutionnaire. Le moyen est infaillible, témoins tous ces féroces contempteurs de la propriété et du capital qui deviennent des conservateurs encore plus féroces, dès que, par les hasards de la politique, ils se trouvent être suffisamment nantis.

En vérité, M. Biétry ne cesse de découvrir la lune, mais peut-être ferait-il mieux de nous indiquer les *moyens pratiques* de « généraliser et de développer l'expérience », autrement dit, la propriété. A moins, toutefois, qu'il ne laisse ce soin au gouvernement. On connaît le procédé classique de tous les utopistes ou de tous les politiciens faisant de la popularité électorale, procédé que M. Biétry n'est point le dernier à reprocher, et avec raison, à ses adversaires politiques, notamment aux socialistes :

« Article premier. — Les inscrits maritimes auront droit à une pension de retraite de 600 francs, les vieux ouvriers aussi, et, en général, tous les citoyens français d'un certain âge, et même de tout âge, souffrant quelque peu du mal d'impécuniosité.

« Art. 2. — Le gouvernement rédigera un

règlement d'administration publique, déterminant les ressources et les conditions d'application de la présente loi. »

Tant qu'à faire, le gouvernement pourrait tout aussi bien rédiger un règlement d'administration qui permette d'appliquer le programme de M. Biétry. C'est son affaire, après tout. Peut-on raisonnablement exiger de nos grands Réformateurs, Rédempteurs ou Prophètes, qu'ils s'abaissent à ces détails un peu terre-à-terre ? Et ne devons-nous pas nous estimer suffisamment heureux, qu'ils nous montrent la voie du salut, en daignant nous faire part de leurs géniales conceptions ?

Mais peut-être, cette voie, M. Biétry prétend-il nous l'indiquer, lorsqu'il écrit :

« Les revendications légitimes du Prolétariat reposent sur la *participation aux bénéfices*, dont le point de départ est *l'obtention légale,* par les travailleurs, d'une parcelle des revenus sociaux. »

Comme commentaire à cette proposition, et, en général, à toutes les propositions contenues dans l'exergue précédemment mentionné, je laisse de côté, des considérations multiples ou de diverse nature que l'on pourrait faire en foule, pour m'arrêter simplement aux réflexions suivantes :

Dans l'usine même de 5.000 ouvriers, prise comme exemple par M. Biétry, si les ouvriers peuvent arriver à posséder, par *l'obtention légale*, comme il dit, la totalité ou la majorité des actions, que devient le droit de propriété du ou des patrons, qu'en toutes circonstances M. Biétry se flatte de respecter et de garantir ? En les forçant

légalement, à associer leurs ouvriers au capital de l'entreprise, il les aura tout simplement dépossédés peu à peu, l'usine appartenant désormais aux ouvriers, en totalité ou pour la majeure partie. Pour ce qui regarde l'intérêt des patrons, je ne vois pas trop la différence existant entre cette solution et la solution collectiviste, et je ne m'explique point, en vérité, la sympathie de quelques patrons et de beaucoup de conservateurs pour M. Biétry, lequel — si ses conceptions pouvaient se réaliser dans toute leur plénitude — ne leur proposerait en somme que ce que leur proposent les collectivistes leur inspirant tant d'horreur : leur dépossession.

C'est pour le moins étrange, à moins que lesdits patrons et conservateurs n'aient pas encore compris où les pourraient mener les doctrines jaunes, si elles pouvaient aboutir, et c'est encore possible, le propre des conservateurs étant de ne jamais comprendre ou de ne comprendre que trop tard.

Cette dépossession, il est vrai, aurait lieu avec indemnité, puisque les patrons retireraient leurs fonds au fur et à mesure que s'y substitueraient les fonds ouvriers, mais ce n'en serait pas moins une dépossession, *une vente forcée sans cause d'utilité publique*, et donc, une atteinte fondamentale au droit de propriété. Et rien ne prouve, que lesdits patrons auront après cela le moyen d'employer leur argent devenu disponible, dans des entreprises ou des placements aussi fructueux que ceux dont ils auront été dépossédés. L'expropriation *avec indemnité* est d'ailleurs admise même par les collectivistes, en

grande majorité. Les patrons n'ont pas plus à perdre avec eux qu'avec les Jaunes : les uns et les autres se proposent de les manger à la même sauce.

Si, au contraire, malgré toutes les facilités qu'on pourrait leur donner, les ouvriers, ou plutôt quelques ouvriers seulement, ne peuvent réussir, en définitive, qu'à posséder une quantité infime des actions, ou tout au moins, une quantité inférieure à celle du ou des patrons, que devient l'émancipation du prolétariat annoncée aux ouvriers par M. Biétry, et comment justifie-t-il les promesses qu'il leur fait ?

Car, et une fois de plus, ne cessons point de le constater, de deux choses l'une :

Ou l'influence ouvrière, *d'une façon quelconque,* parvient à être prépondérante dans l'usine ou dans l'entreprise, et alors que devient la direction patronale qui a conçu et édifié cette entreprise, à ses risques et périls, que deviennent ses droits de propriété ?

Ou cette influence ouvrière ne peut, en tout état de cause, qu'acquérir une portée minime et très limitée, et alors comment justifie-t-on les promesses d'émancipation que l'on fait aux ouvriers ?

D'autre part, il n'y a pas que les patrons et les ouvriers qui sont intéressants dans la société, il y a aussi la grande masse des citoyens.

M. Biétry se flatte de rétablir l'équilibre et l'harmonie au sein de notre société bouleversée, mais je ne vois pas trop ce que ladite société aurait à gagner au cas où dans l'usine précitée et dans toutes les autres, les ouvriers se substi-

tueraient aux patrons. Cela ferait de nouveaux patrons, et voilà tout, mais il n'apparaît point que *la quantité sociale de propriété ou de produits,* en serait augmentée, et cela seul pourrait intéresser la société en général. Cette propriété, au lieu d'être concentrée entre un petit nombre d'hommes qui, eux, du moins, sont ainsi de véritables propriétaires jouissant de droits considérables, mais ayant aussi des *devoirs correspondants,* serait répartie entre tous les travailleurs — et tous les citoyens sont des travailleurs, chacun en son genre — par petites « parcelles » insuffisantes, n'assurant l'émancipation ou l'indépendance de personne, contrairement aux promesses de M. Biétry, ni ne modifiant même pas sensiblement la condition actuelle des prolétaires.

Qu'est-ce, en effet, pour un ouvrier, qu'une action de cent ou même quelques milliers de francs, dans une usine ou dans une entreprise ? Cette petite somme peut-elle en faire vraiment un propriétaire au sens plein du mot, un citoyen économiquement affranchi et socialement indépendant, comme on le lui laisse espérer ?

En aucune façon, et l'on comprend de reste que par ce morcellement infini de la propriété, — morcellement essentiellement révolutionnaire et contraire à toutes les doctrines et traditions de ces monarchistes qui se sont faits les hérauts de M. Biétry — par cette espèce d'égalisation dans la médiocrité, l'impuissance sociale de tous et de chacun serait considérablement aggravée, la stupide et absurde loi du nombre, qui a déjà

fait tant de ravages dans le domaine politique, se substituant désormais à la libre initiative et à la puissante volonté des grands patrons, dans le domaine social où ses ravages seraient encore plus redoutables. Et au moins les collectivistes, qui préconisent eux aussi ce système à leur façon, ont-ils soin de tout unifier dans un centre commun : l'Etat. M. Biétry exclut l'Etat et aboutit ainsi au plus pur système d'anarchie économique que l'on puisse concevoir. Par sa loi du nombre, il affaiblit en effet, d'un côté, les organismes économiques existant aujourd'hui, et au lieu de leur donner d'un autre côté, une force sans doute insuffisante, mais faisant tout de même quelque peu compensation, en les reliant *légalement* à un centre *souverain*, il les affaiblit encore en proclamant l'entière indépendance de chacun d'eux. C'est en somme le système capitaliste d'aujourd'hui, qui n'est déjà pas très brillant, maintenu et aggravé par la loi du nombre, en d'autres termes, une anarchie superposée à une autre anarchie. Ce n'est rien moins que séduisant.

III

Où M. Biétry, dépassant d'un seul bond, le Crucifié du Golgotha et autres thaumaturges, s'annonce comme le plus grand faiseur de miracles des temps anciens et modernes.

Jusqu'ici, je me suis plutôt placé en plein rêve jaune, en admettant que la prétendue doctrine jaune soit vraiment un rêve, et c'est l'hypothèse la plus favorable que l'on puisse faire à son sujet et à l'égard de M. Biétry. Ce rêve est, toutefois, bien mesquin, puisqu'à peine aboutirait-il, — s'il pouvait se réaliser — non à assurer aux prolétaires l'émancipation ou l'indépendance qu'on leur promet, mais à les associer tout au plus pour quelques centaines de francs, ou peut-être quelques milliers, dans les cas les plus favorables et pour une infime minorité d'entre eux seulement, aux entreprises dont ils feraient partie.

Est-ce le sentiment de cette impuissance fondamentale des doctrines jaunes, — malgré leurs apparences philanthropiques et les espérances qu'elles peuvent faire naître chez les ouvriers — à modifier sérieusement l'état économique actuel au détriment des patrons, qui a poussé quel-

ques-uns de ces derniers et beaucoup de conservateurs à les accepter avec enthousiasme ?

Ce sentiment serait peu louable, il serait criminel.

En entretenant ainsi les illusions des prolétaires dans un avenir de liberté et d'émancipation qu'ils savent ne pas pouvoir se réaliser, en leur promettant un Paradis jaune, encore plus chimérique que le Paradis rouge, ces conservateurs, qui se flattent généralement de parler au nom de Dieu, auraient de terribles comptes à lui rendre au jour du Jugement dernier. Que si par hasard, il n'y croient point, comme ils le disent, à ce Dieu et à ce jugement — et leur conduite en général pourrait donner à le penser — qu'ils prennent au moins conscience de leur intérêt matériel, en s'abstenant d'appuyer de leur autorité et de leur prestige, des promesses qu'ils savent irréalisables et qui se retourneront tôt ou tard contre leurs auteurs et les répondants de ces derniers. Déjà les ouvriers commencent à se retourner contre les utopistes ou les politiciens collectivistes, qui les abusent depuis si longtemps. Ils se retourneront de même contre les utopistes ou les politiciens jaunes, dès qu'ils commenceront à constater l'inanité des illusions dans lesquelles on les aura entretenus.

Et ce sera justice.

Et le châtiment infligé aux uns et aux autres — ici-bas d'abord, là-haut ensuite — ne sera jamais trop sévère, car il n'est point de plus grand crime que d'abuser de l'ignorance des pauvres gens.

Les dits patrons et conservateurs protestent-ils, en nous assurant qu'ils croient vraiment, conformément à la doctrine jaune, à l'affranchissement économique possible de tous les travailleurs, ou tout au moins de la grande majorité d'entre eux, car, s'il ne s'agissait que d'une infime minorité, il n'y aurait pas lieu de se vanter d'avoir trouvé une nouvelle doctrine sociale, émancipatrice du prolétariat ?

Croient-ils à cette émancipation qui, comme je l'ai démontré précédemment, ne serait que l'émancipation dans la médiocrité, et, en tout cas, ne *pourrait se faire qu'à leur détriment*?

S'il en est ainsi, je m'incline profondément devant cet admirable esprit de sacrifice, que le Christ lui-même fut impuissant à obtenir, et que M. Biétry a pu si facilement provoquer et déterminer.

Honneur au président des Jaunes ! A sa manière, il est le plus grand thaumaturge des temps anciens et modernes.

Que sont, en effet, les miracles de l'Ecriture en comparaison de celui qu'il vient d'opérer au sein de la Société contemporaine ? Des miracles de rien du tout. Orphée lui-même est dépassé, qui ne dompta que les fauves. M. Biétry, lui, a dompté les patrons, les bourgeois, les philistins ! C'était autrement difficile, le rugissement des lions et des tigres étant plus aisé à calmer que l'exécrable soif de l'or, *auri sacra fames,* plaie de notre époque, dit-on, et aussi des autres époques, d'ailleurs.

Les patrons refusant de se donner tout entiers au pied du Golgotha et résistant à des

supplications, à des cris de détresse montant du bas depuis des milliers d'années, pour s'immoler un jour joyeusement et tout d'un coup, « en cinq sec », sur l'autel de M. Biétry, c'est vraiment beau et magnifique. Il était donné à notre temps qui a tout vu, de voir cela. Et sans doute ne verrons-nous jamais mieux.

Toutefois, si j'étais ouvrier, j'aurais de la méfiance, comme disait Jean Hiroux. Cet esprit de désintéressement et de sacrifice peut exister chez quelques rares et exceptionnelles individualités patronales, qui cessent alors d'être des patrons pour devenir des philanthropes, il ne saurait être général dans la classe patronale, pas plus d'ailleurs, que dans la classe ouvrière, ou dans n'importe quelle autre classe d'hommes.

Et sans doute étonnerai-je certaines gens mais il faut qu'il en soit ainsi, il est bon qu'il en soit ainsi.

S'il est désirable, en effet, qu'il y ait de par le monde, quelques philanthropes, beaucoup de philanthropes, le plus de philanthropes possibles, il est non moins désirable, et il l'est même davantage, qu'il n'y ait que peu de patrons philanthropes, qu'il n'y ait que le moins possible de patrons philanthropes, et qu'il n'y en ait même pas du tout.

Dieu nous garde du patron philanthrope !

Le patron philanthrope est une plaie sociale qu'un gouvernement tant soit peu soucieux de l'intérêt public doit pourchasser et détruire. Je propose que sans plus tarder, on mette les patrons philanthropes en accusation devant une

Haute-Cour, pour atteinte à l'ordre social, si toutefois il y a des patrons philanthropes.

En connaissez-vous ?

Que ceux qui en connaissent les dénoncent, et que tout aussitôt leur fortune soit confisquée et distribuée aux pauvres. Puisqu'ils méconnaissent leur rôle social de patrons pour remplir celui de philanthropes, il convient de les forcer à être philanthropes jusqu'au bout. Ils ne le seront jamais assez.

On ne saurait, en effet, remplir à la fois la mission de patron et celle de philanthrope, et l'on comprend de reste qu'il faut entendre ce dernier mot dans son sens vulgaire d'homme bon et charitable. Ce n'est qu'ainsi, évidemment qu'il peut s'opposer à celui de patron. A le considérer, au contraire, dans son sens étymologique, *philos* ami, *anthrôpos* homme, ami des hommes, le patron qui a la haute conscience de sa charge et la remplit avec zèle et intelligence, est le philanthrope par exellence. Nul plus que lui n'est à même de contribuer au progrès humain et de prouver par là son amour des hommes ou sa haute philanthropie, mieux que par cette philanthropie ordinaire qui, sous des formes variées, consiste, pour ceux qui s'en réclament, à faire des largesses à leurs ouvriers. Ceux qui agissent ainsi sont de mauvais patrons qui font tort à l'humanité en général et à la classe ouvrière en particulier, quelquefois même à leurs propres ouvriers ou employés auxquels ils se flattent de faire du bien. C'est ce que nous démontrerons.

IV

Où l'on prouve, ce qui a été avancé précédemment, que le patron philanthrope est une plaie sociale qu'il faut extirper énergiquement.

Le marché économique, de par les progrès considérables se réalisant rapidement dans tous les domaines de l'activité humaine, agriculture, industrie,commerce, est dominé de plus en plus par des facteurs extrêmement complexes et internationaux, et domine à son tour les volontés nationales, à plus forte raison, les volontés individuelles.

Un patron, quelques patrons ne sont rien. Et s'ils s'avisent de vouloir faire de la philanthropie vulgaire, en faisant à leurs ouvriers sous une forme quelconque — salaires plus élevés, participation aux bénéfices, gratifications, etc... — des avantages non en rapport avec la situation économique de leur industrie, ils vont, non seulement à l'encontre de leurs intérêts, mais aussi du but philanthropique qu'ils poursuivent. Qu'ils le veuillent ou non, ils sont en effet obligés de subir la loi générale de la concurrence, ou loi de l'offre et de la demande,

aussi bien pour la main-d'œuvre que pour la vente des produits.

Un patron philanthrope pourra, évidemment, favoriser ses ouvriers, comme je l'ai dit plus haut, et il sera, sans aucun doute, admiré, aimé et béni par eux tous, ainsi que par les « sentimentaux » superficiels ou les politiques à courte vue qui ne voient jamais que les apparences des choses et les gestes simplistes. Les vrais économistes et les sociologues sérieux, qui ont l'habitude d'aller au fond des questions, penseront au contraire que ce patron est imprévoyant, qu'il n'a nulle conscience de son rôle de patron, et qu'en résumé, il est plutôt un fléau qu'un bienfaiteur de la classe ouvrière.

Sa philanthropie, en effet, n'aura, ne pourra avoir qu'un temps ; elle ne pourra être que *momentanée*. Car, en donnant à ses ouvriers plus que ne le comporte la situation économique de son industrie, ce patron se met en état d'infériorité marquée vis-à-vis de ses concurrents.

Et alors, de deux choses l'une.

Ou il sera obligé de relever le prix de ses produits, ou d'entamer progressivement son capital.

Dans le premier cas, c'est la faillite presque immédiate, ses produits devant visiblement lui rester pour compte, puisque plus chers que ceux de ses concurrents.

Dans le second, c'est également la faillite à plus ou moins longue portée, suivant les circonstances et les « espèces ».

Dans les deux cas, c'est « la mise sur le

pavé » et la misère, pour ces ouvriers auxquels on se flattait de faire tant de bien. Inconsciemment ou non, de par la force des choses, on ne les aura favorisés un moment que pour mieux les ruiner plus tard.

Me dira-t-on que la bienfaisance patronale ne s'exercera que dans les limites des bénéfices réalisés par le patron et que celui-ci consentira à diminuer dans la plus large mesure possible ?

Je répondrai que dans ce cas, il ne saurait être question de philanthropie, mais simplement de vulgaire équité, pas plus qu'il n'est question de philanthropie dans le fait qu'un prêteur ne me prend qu'un intérêt raisonnable pour l'argent que je lui emprunte, au lieu d'un intérêt d'usurier. L'un et l'autre nous y trouvons notre affaire, nous nous rendons un service mutuel, et il n'est pas plus philanthrope, en la circonstance, que je ne le suis moi-même.

Cette remarque faite, je m'empresse d'ajouter qu'elle n'a qu'une portée très restreinte, s'appliquant à quelques cas particuliers, assez rares. D'une façon générale, en effet — et seules, les vues d'ensemble doivent être envisagées en des sujets de cette nature — l'état du marché économique est tel que les bénéfices du patronat ne dépassent point un taux *raisonnable*, eu égard aux mille considérations qu'un capitaliste doit envisager avant d'engager ses capitaux, qu'il lui serait si loisible de garantir par des « placements de tout repos », si ces bénéfices n'étaient point suffisants pour compenser la peine et les risques correspondants. Tous les économistes sérieux sont d'accord sur ce point, les socialistes

comme les orthodoxes, M. Jules Guesde comme M. Leroy-Beaulieu, et aussi bien, ne sont-ce point de scandaleux bénéfices qu'en thèse générale, les premiers reprochent au capitalisme, mais l'anarchie et l'impuissance de son système de production et d'échange.

Il résulte de cette constatation unanime qu'un patron ne peut être philanthrope, au sens vulgaire du mot, qu'en sacrifiant peu à peu son capital, ou en renonçant en tout ou en grande partie à son bénéfice légitime, ce qui est encore sacrifier le capital qui, ainsi, ne peut pas s'augmenter progressivement, conformément aux données de la méthode rationnelle d'une saine exploitation. Vienne, en effet — et il vient fatalement — le moment où de nouvelles inventions ou de nouveaux procédés, mettront ce patron en demeure de faire des dépenses considérables pour améliorer ou même renouveler son matériel, comment pourra-t-il lutter — si ses capitaux ont diminué où sont restés stationnaires — contre ses concurrents mieux armés ?

Il ne luttera point, il ne pourra pas lutter, et, dès lors, de par l'implacable loi de la concurrence, il sera condamné à mort, lui et ses ouvriers dont il aura ainsi causé la perte, malgré ses généreuses intentions.

Tout métier et toute fonction ont leur loi fatale et inexorable, et c'est d'ailleurs en tout et partout la même, la loi du progrès. Qui n'avance point recule. Il n'est pas permis de dire : je vais créer un petit commerce, une petite industrie, une exploitation de tout repos. Cela peut durer un certain temps, des années

même, en quelques cas particuliers, mais il vient forcément un moment, où le mouvement des idées et des faits économiques vous force à vous mettre au diapason général ou à mourir. C'est là une vérité d'ordre universel à laquelle rien ni personne ne saurait échapper.

Mais ce n'est pas tout.

En se montrant trop généreux envers ses ouvriers, notre patron, tout en étant la cause inconsciente de leur future ruine, est aussi, sur le moment même, une cause de désordre et un ferment de discorde. A voir les avantages dont il les gratifie, leurs camarades des autres usines ou entreprises, croiront, en effet, que leurs patrons pourraient également les leur accorder, ce qui, nous l'avons vu, serait contraire à la vérité économique et à une philanthropie bien comprise. Il en résultera des dissensions et des grèves injustifiées, des ruines matérielles et du désordre social, le tout provenant de quelques patrons bien intentionnés mais ignorants. L'ignorance est plus dangereuse que l'égoïsme, dont elle est d'ailleurs la source ainsi que de tous nos vices, ou, si l'on préfère, de tous nos défauts.

N'avais-je pas raison de dire que de pareils patrons sont aussi dangereux que des malfaiteurs —, mettons que des politiciens, si vous voulez, ce qui est d'ailleurs, la même chose — et qu'ils mériteraient d'être mis en accusation ?

V

D'où il appert que la fraternité universelle ne semble point pouvoir être traduite en décrets ou en textes de lois.

Mais ce n'est pas tout pour un patron ayant hautement conscience de sa fonction sociale, que de se tenir au niveau de ses concurrents. Il doit chercher à les dépasser, à prendre les devants.

Les « réserves » de capitaux à constituer sur les bénéfices de l'entreprise doivent avoir non seulement pour but de faire face à l'entretien et au renouvellement du matériel pour pouvoir se tenir à hauteur des progrès réalisés, mais aussi et surtout, elles doivent mettre ce patron en état de précéder les autres sur la voie de ces progrès nécessaires et, d'ailleurs, inévitables. Il ne faut point qu'une « question d'argent » — dans la limite de son exploitation ou de son action économique — arrête une initiative heureuse ou même une tentative audacieuse semblant devoir donner de bons résultats. Il doit pouvoir risquer et même perdre de l'argent, le cas échéant, sans que le sort de son entreprise soit compromis.

Mais comment se montrer ingénieux ou audacieux novateur, si, par suite d'une philanthropie mal comprise, on vit petitement, au jour le jour, passif et routinier, aussi paralysé dans son action que limité dans ses ressources ? On n'a de l'initiative et de l'audace que si on a de la force, et c'est-à-dire, en pareille matière, de l'argent. Ce n'est que par ce moyen, comme je l'ai démontré, qu'on ne se trouvera pas dans la nécessité, demain, de sacrifier à eux-mêmes les ouvriers d'aujourd'hui, ni, bien plus encore, leurs successeurs auxquels les progrès économiques que les patrons ont le devoir de provoquer et de réaliser, permettront de faire de meilleures conditions de vie, ainsi que cela se peut constater avec évidence dans les pays qui tiennent la tête du mouvement économique, tels que l'Angleterre et les Etats-Unis. Les salaires s'élèvent toujours proportionnellement aux progrès réalisés dans la technique et l'exploitation, cependant que la durée de la journée de travail diminue et que ses conditions s'améliorent. Et cela, assurément, est bien préférable, pour les ouvriers, aux maigres et momentanés avantages d'une vulgaire philanthropie, passive, routinière et néfaste, aussi néfaste aux ouvriers d'aujourd'hui qu'à ceux de demain pour lesquels on a aussi le devoir de prévoir et de travailler, les générations étant solidaires.

La question de la philanthropie patronale nous paraît maintenant suffisamment élucidée, pour qu'on la puisse résumer en un mot aussi énergique que concis :

Il n'en faut point !

Ce qu'il faut aux ouvriers, ce ne sont point de bons patrons, mais des patrons intelligents et instruits, car, s'ils sont instruits et intelligents, ils seront bons aussi, dans la limite où ils doivent l'être.

D'une façon générale, les ouvriers n'ont d'ailleurs pas à compter sur cette bonté, *mais sur leur propre force*. Cette bonté — et il est à souhaiter qu'elle soit réciproque — peut adoucir les rapports, elle ne saurait modifier sensiblement les conditions économiques du marché, qui s'imposent à tout le monde, patrons et ouvriers.

La formule d'action de l'ouvrier me paraît pouvoir être la suivante :

« Compter un peu sur le patron, un peu plus sur l'Etat et beaucoup sur lui-même. »

Sans entrer ici dans une discussion approfondie du rôle de l'Etat en pareille matière, ce qui serait beaucoup trop long et d'ailleurs en dehors du cadre que je me suis tracé pour cette courte étude, je me contente de le mentionner en passant. L'Etat, de par ses accords nationaux et internationaux, exerce évidemment sur le mouvement économique une influence considérable que les anti-étatistes lui contesteraient en vain. Au surplus, il n'y a là qu'un mot, comme toujours et comme partout, les Français ne se payant généralement que de mots, car d'anti-étatistes il n'en existe point et jamais il n'en existera. Il serait superflu de le démontrer, et je l'ai, du reste, fait par ailleurs.

L'ouvrier ne doit compter qu'un peu, très peu sur le patron, car, même si le patron n'était

point un exploiteur comme il ne s'en trouve que trop souvent, et qu'il fût, au contraire, animé des intentions les plus généreuses ou les plus équitables, il ne pourrait point, ainsi que nous l'avons établi, faire à ses ouvriers d'autres conditions que celles qui lui seraient imposées par l'état du marché économique.

Il doit, en revanche, compter beaucoup sur lui-même, et c'est-à-dire sur son *organisation professionnelle.*

Toutes ces formules d'accord et d'entente entre les patrons et les ouvriers, de confiance réciproque, de fraternelle collaboration, ne servent le plus souvent qu'à déguiser des égoïsmes ou des ambitions ; c'est généralement de la rhétorique électorale. Et si elles sont parfois sincères, elles ne peuvent, en tout état de cause, qu'exprimer des désirs louables qui, je le répète, ont été manifestés en tous temps et en tous lieux par les religions et par les philosophies. Elles ne sauraient constituer des programmes politiques et sociaux devant *pouvoir être traduits en lois,* car ce n'est qu'à cette condition qu'ils peuvent être considérés comme des programmes. Or, je ne sache point que la fraternité universelle, que ces formules et toutes autres de même nature expriment sous des formes variées, ait jamais pu être décrétée ou légalisée.

Lorsque M. Biétry dit : « Nous voulons l'entente entre patrons et ouvriers », je le loue de son idée qui n'a d'ailleurs rien d'original, et je lui demande encore une fois : Au cas où cette entente ne se ferait point, et c'est infiniment probable en bien des circonstances, à moins que

par la magie de votre verbe vous ne transformiez instantanément la nature humaine, vous montrant en cela supérieur au Christ et à son Eglise, ou à toutes autres morales et philosophies qui ne se flattent de la modifier que peu à peu, avec une sage et extrême lenteur, au cas, dis-je où cette entente ne se ferait point, proposez-vous un *moyen légal* pour la réaliser, moyen qui ne peut évidemment être mis en œuvre que par l'Etat disposant des sanctions nécessaires ?

Si vous le proposez, que devient votre théorie anti-étatiste ? Que deviennent les droits de propriété du patron et son indépendance ? Si l'Etat, d'autre part, par ses juges ou ses arbitres, donne tort aux ouvriers, de quelles sanctions disposera-t-il à leur égard ? Pourra-t-il les forcer à travailler dans les conditions de salaire et autres qu'ils refusent précisément d'accepter de leurs patrons ?

Et si vous ne le proposez point, qu'avons-nous besoin de votre rhétorique et comment pouvez-vous vous flatter de posséder « le programme social qui apporte la régénération du monde ouvrier et du monde patronal », ainsi que je le lis dans un de vos discours ? Comment pouvez-vous vous poser en libérateur de l'humanité ?

J'ai dit que notre temps avait tout vu. Tout de même...

Nous sommes encore susceptibles d'un immense éclat de rire...

VI

Où M. Biétry emboîte le pas au comte de Chambord, lequel sacrifie quelque peu, lui aussi, à la phraséologie révolutionnaire.

J'ai dit que les ouvriers doivent principalement compter sur leur force, et c'est-à-dire, sur leur *organisation professionnelle*.

Oui.

La vérité économique et sociale est dans l'idée corporative violemment rejetée par la Révolution française qui, là comme partout, a détruit le principe bienfaisant en ne voulant corriger que l'abus.

Elle ne l'a d'ailleurs détruit ou plutôt arrêté que momentanément, car il n'est point au pouvoir des hommes de détruire aucun principe fondamental ou vital de la société.

Et aussi, l'idée corporative, telle une source dont on a détourné le cours et qui va sourdre plus loin, recommence-t-elle à se faire jour, un demi-siècle à peine, après la Révolution.

Dès 1865, dans sa *Lettre sur les ouvriers*, le comte de Chambord écrit :

« Ce qui est démontré, c'est la nécessité d'as-

sociations volontaires et libres des ouvriers pour la défense de leurs intérêts communs. Dès lors, il est naturel que dans ces associations il se forme, sous un nom quelconque, des *syndicats,* des *délégations* des *représentations* qui puissent entrer en relations avec les patrons ou syndicats de patrons, pour régler à l'amiable les différends relatifs aux conditions du travail, et notamment au salaire. Ici, la communauté d'intérêts entre les patrons et les ouvriers sera une cause de concorde et non d'antagonisme. La paix et l'ordre sortiront de ces délibérations, où, selon la raison et l'expérience, figureront les mandataires les plus capables et les plus conciliants des deux côtés. Une équitable satisfaction sera ainsi assurée aux ouvriers ; les abus de la concurrence seront évités autant que possible, et la domination du privilège industriel resserrée en d'étroites limites. »

Sans doute, en parlant de « la communauté d'intérêts entre les patrons et les ouvriers, *cause de concorde et non d'antagonisme* », et en assurant que « la paix et l'ordre sortiront de ces délibérations », le comte de Chambord, — même lui — sacrifie-t-il quelque peu, comme tous les Français qui se respectent, à la phraséologie révolutionnaire ! Sans doute confond-il ses nobles désirs avec les réalités économiques, et ça n'est pas précisément la même chose !

Il n'en reste pas moins que le principe des syndicats, qui ne devait se réaliser légalement qu'en 1884, était posé, et avec lui celui des organisations professionnelles.

Ce principe et cette organisation sont aujour-

d'hui revendiqués par tous les partis, et les *Jaunes* ne sauraient donc en faire état comme d'une revendication qui leur serait propre et qu'ils auraient formulée les premiers. Sur ce point, leur prétendue doctrine n'innove rien ; elle leur est commune avec tous, et ils ne peuvent pas plus se flatter de régénérer par elle le prolétariat et l'humanité, que ne s'en flattent les autres partis. L'humanité ne se régénère pas ainsi du jour au lendemain, de par le simple énoncé d'une doctrine quelconque, fût elle même vraiment neuve et originale, ce qu'on ne saurait dire de celle des *Jaunes* qui n'est d'ailleurs ni une doctrine ni un programme, mais, en tout ce qui ne lui est pas commun avec les autres, un simple assemblage de formules creuses ou de promesses irréalisables.

Lorsqu'on veut faire figure d'homme d'Etat sérieux, on ne se pose ni en Régénérateur, ni en Rédempteur, ni en Prophète. On laisse cela aux sociologues fantaisistes qui, dans une extraordinaire hypertrophie du « moi », prennent leurs élucubrations ou leurs boutades, pour des pensées profondes et des systèmes de gouvernement.

Tout réformateur qui prétend improviser un système nouveau capable de régénérer la société et c'est-à-dire de la transformer de fond en comble, est un utopiste quelquefois, et, le plus souvent, un politicien. La supériorité des Politiques ou hommes d'Etat consiste moins à vouloir déterminer et régler les événements qu'à les comprendre et à s'y prêter. Il y a une force supérieure qui génère le progrès social, comme

tous les progrès, lesquels obéissent à des lois qu'il faut nous efforcer de saisir. Les formes économiques, politiques et sociales, naissent *lentement* par évolution, des formes précédentes, *les principes essentiels ou fondamentaux restant invariables.* Il n'est au pouvoir de personne de les transformer ou même de les méconnaître longtemps, et il n'est de Régénérateurs que pour les naïfs et pour les chauves, le cerveau des premiers n'étant guère mieux garni que le crâne des seconds. Le mérite de l'homme d'Etat consiste à voir clair dans cette évolution et à s'y prêter, au lieu de la contrarier, ce qui est généralement le défaut des gouvernants et des classes dirigeantes.

Pour atteindre à ce but, il ne faut ni programmes mirifiques, ni promesses solennelles. Les grands discours, les grands gestes, les grands éclats de voix, les attitudes nobles et héroïques, l'étalage des grands sentiments de dévouement, de sacrifice et d'abnégation dont on assure posséder le monopole ainsi que celui de toutes les vertus, alors qu'il doit être entendu que tous les vices et toutes les corruptions sont le partage exclusif de ses adversaires, tout cela c'est du « battage », tout cela c'est de la blague ou de l'attrappe-nigauds. Toutes ces promesses d'émancipation des petits et des humbles, d'indépendance et de bien-être, toutes ces cités idéales bâties dans les nuages, se valent, qu'elles soient rouges ou jaunes, et les travailleurs n'ont qu'à les reléguer au pays des chimères et des songes. Sous une forme ou sous une autre, il y aura toujours des chefs et des soldats, des patrons

et des ouvriers, *les seconds subordonnés aux premiers*, pouvant et *devant être consultés*, sans doute, mais *non être associés sur un pied d'égalité*, ce qui serait tout simplement absurde, injuste et impossible, et tout le programme politique et social des ouvriers doit se résumer en un seul principe : l'organisation professionnelle, et en une seule revendication : l'obtention de salaires de plus en plus élevés et des meilleures conditions possibles de travail.

Plus ils seront groupés, associés, syndiqués, fédérés et plus ils seront forts, et plus ils auront de chances d'obtenir des patrons tous les avantages compatibles avec l'état général économique. Eux-mêmes seraient d'ailleurs, les premières victimes, si leurs revendications dépassaient ce but.

Pour le surplus, si leurs salaires sont assez élevés pour leur permettre de faire des économies et d'être ainsi propriétaires dans une certaine mesure, à eux de voir, individuellement ou collectivement, comment il leur convient de placer leur argent au mieux de leurs intérêts, et il n'est nullement prouvé que ce soit toujours en s'associant à leurs patrons, comme le comporterait la prétendue doctrine *jaune*, si elle pouvait se réaliser. Rien, d'ailleurs, ne les empêcherait de le faire, si, toutefois, leurs patrons voulaient bien consentir à leur céder des actions, et s'ils ne veulent pas y consentir librement, je demande encore à M. Biétry s'il propose un *moyen légal* pour les y forcer, *et dans quelle mesure*. Ira-t-on jusqu'à la dépossession totale du patron, et s'il ne s'agit que de la cession

d'une petite part de la propriété patronale, comment ose-t-on promettre aux ouvriers, dont l'influence sera ainsi très limitée dans la gestion de l'entreprise, l'émancipation et l'indépendance ?

Tel le naute antique, M. Biétry ne peut éviter Charybde que pour tomber en Scylla. Pas plus que par-dessus les flots ne se rejoignent les deux célèbres rochers, en la simple formule d'un homme, ne se résolvent les fameuses « contradictions économiques » dont parlait Proudhon. Ce n'est pas à dire, toutefois, qu'elles n'aient point « une commune mesure » et ceci est une tout autre question. Elle est même d'une certaine importance, mais je n'ai pas à la traiter ici.

VII

Que même en refaisant l'être humain, par une audacieuse hypothèse, M. Biétry et autres Libérateurs, seraient impuissants à lui donner cet Eden terrestre qu'ils lui promettent si témérairement.

Dans son livre sur le socialisme et les *Jaunes*, M. Biétry écrit :

« Les *Jaunes* sont, à n'en pas douter, les libérateurs sincères du monde du travail... Nos principes sont pénétrants et féconds. Ce sont les *Jaunes* qui rétabliront l'équilibre dans l'organisation du travail et la répartition de ses fruits. Et ce sont eux encore qui apportent l'harmonie et la renaissance dans les sociétés modernes. »

J'ignore si les sociétés modernes ont réellement besoin de renaître, et si le souffle du nouveau Libérateur qui se propose à elles, serait assez puissant pour opérer cette renaissance. Mais il n'est point douteux qu'elles auraient besoin d'harmonie et d'équilibre, comme en ont eu d'ailleurs besoin les sociétés passées, que personne n'a jamais libérées, et comme en auront sans doute besoin les sociétés futures, que vraisemblablement personne ne libérera davantage. Encore

une fois, il n'est de régénérateurs que pour les cheveux, lesquels, d'ailleurs coûtent cher et ne valent rien.

Toutefois, je veux faire la part belle à M. Biétry. Par hypothèse, j'abaisse devant lui toutes les barrières matérielles et morales qui divisent les hommes. Renversant audacieusement — on peut se montrer audacieux dans l'hypothèse — toute la psychologie de l'être humain, je souffle sur les ignorances, les passions et les préjugés, et nous voici momentanément en présence d'une société où ne règne plus aucun égoïsme, une société dont tous les membres, dociles et confiants les uns dans les autres, n'ont qu'un souci : réaliser l'harmonie sociale, « l'équilibre dans l'organisation du travail et la répartition de ses fruits ».

Pour ne pas compliquer la besogne, nous ne nous occuperons point de l'équilibre dans l'organisation du travail, ce qui nous mènerait trop loin, beaucoup trop loin, mais simplement de l'équilibre dans la répartition des produits, ce qui ne nécessitera qu'une opération très courte d'arithmétique.

J'imagine, en effet, que rien ne saurait mieux assurer cet équilibre qu'une égale répartition des produits ou des revenus entre les citoyens. Incontestablement, ce serait là l'idéal.

A une condition, toutefois : c'est que cette part individuelle et égale pour tous soit suffisante pour assurer une vie convenable à chacun. S'il n'en était pas ainsi, il n'y aurait évidemment pas lieu de se poser en Libérateur du monde, apportant avec soi l'émancipation

et l'indépendance des travailleurs, la paix et l'harmonie sociale, le bonheur de tous. Si, en tout état de cause, et malgré les hypothèses les plus favorables, on n'est point capable, de sortir les hommes de leur misère, on est coupable, fût-ce inconsciemment ou par ignorance, de leur laisser entrevoir un Eden terrestre qui ne saurait exister.

Le problème étant ainsi clairement défini, la question que devrait se poser tout réformateur sérieux, jaune, rouge ou vert, question qui, *par son principe supérieur*, est en dehors et au-dessus de toutes les théories et de toutes les doctrines, est la suivante :

« Une société étant donnée, dans un temps donné et en un lieu donné, si l'on trouvait et que l'on eût tout loisir d'appliquer le meilleur moyen de répartition des produits, cette société *contiendrait-elle des ressources suffisantes* à faire le bonheur de tous les citoyens, à les « libérer » à les « régénérer », comme je l'annonce dans mon programme ? »

Cette question ne laisse place à aucune équivoque et contient toutes les espérances que peuvent concevoir les prétendus réformateurs, même les plus utopistes, lesquels, d'une façon générale, rouges et jaunes, n'imputent la situation précaire des travailleurs qu'à la seule inégalité de répartition des produits. Cette inégalité n'est point douteuse, évidemment, mais elle pèse d'un poids bien léger dans la balance de la misère humaine.

Appliquons, en effet, les données de notre problème à la société française.

Dans un livre que j'ai trouvé très intéressant et excellent comme livre de propagande, — encore que j'aie bien des réserves à faire sur quelques points — et qui n'a d'ailleurs de *jaune* que le titre et la couverture, M. Gaston Japy, bras droit de M. Biétry, nous apprend que les revenus de la France s'élèvent annuellement à 25 milliards environ desquels il faut déduire 5 milliards pour l'administration du pays. En chiffres ronds, cela ferait 20 milliards à partager entre 40 millions de Français, ce qui nous donnerait 500 francs par tête.

Donc, *en l'état actuel de la civilisation,* dans un des pays les plus riches du monde, *même si l'on pouvait réaliser le régime le plus idéal* de répartition des produits — et les produits seuls importent, n'est-ce pas, puisqu'on ne tient à la propriété que pour les produits qu'on en retire ? — la part annuelle de chacun ne s'élèverait qu'à 500 francs.

Je demande à M. Biétry, à M. Jaurès et à tous autres Régénérateurs qui nous promettent la lune, s'ils estiment cette part suffisante pour faire le bonheur des hommes et fonder leur idyllique cité ?

Je leur demande surtout, s'ils s'en contenteraient, eux et beaucoup de leurs amis ?

Me répondront-ils que par cela même que l'entente règnerait dans la dite cité — et souvenons-nous bien que nous ne la faisons régner que par une hypothèse invraisemblable — la quantité des produits augmenterait considérablement ?

Je le nie, car je ne pense point que même la bonne volonté la plus complète puisse jamais

obtenir une production matérielle plus intense que celle résultant aujourd'hui de l'appât du gain chez les patrons et de la crainte chez les travailleurs. S'il s'agissait de *rapports moraux*, ou de réaliser plus de *bonheur moral*, ce serait une autre affaire. Cette bonne volonté jouerait alors un grand rôle.

Et au reste, il ne suffirait point de produire, il faudrait encore pouvoir échanger. Voyez le Midi avec ses vins et toutes les autres crises de surproduction dont souffre fréquemment la société actuelle.

La question de la production n'est pas seulement nationale, mais aussi et de plus en plus, internationale.

Et elle relève surtout *des inventions et des découvertes* ou du progrès des sciences appliquées.

Puisque nous faisons des hypothèses, il ne nous en coûtera pas davantage d'en faire une de plus. Transportons-nous par la pensée à un siècle seulement en arrière de nous, avant la vapeur et l'électricité, avant les chemins de fer et le télégraphe. Qu'eût pu faire, à cette époque, un Babeuf ou un Fourier, un de ces Réformateurs qui se proposent sans cesse à l'humanité souffrante ? Même en le supposant investi d'un pouvoir souverain sur les hommes, eût-il pu dominer la nature également, et donner à ces hommes un bonheur idyllique que l'état de cette nature ne comportait point ? Eût-il pu vaincre les difficultés insurmontables de machinisme, de communications et de transports, que la vapeur et l'électricité nous font surmonter si aisément aujourd'hui ?

Il en est ainsi de tout.

Et sans doute, dans la société actuelle, les ressources sont plus grandes et permettraient à ce Réformateur disposant d'un pouvoir souverain, de créer plus de bien-être matériel qu'il n'eùt pu en créer il y a un siècle, mais en tout état de cause, *la somme de ce bien-être serait toujours inférieure à la somme des désirs et des besoins,* ce, en vertu de la loi permanente de la souffrance humaine ou du *mal essentiel*, loi qui ne permet point, qui ne permettra jamais, d'arriver à la satisfaction de tous, à cette libération, à cette indépendance, à ce bonheur universel que promettent les bâtisseurs de cités dans les nuages, et les politiciens.

La loi elle-même du progrès comporte cette donnée fondamentale, car si tous les besoins ou désirs pouvaient jamais être satisfaits, si les hommes pouvaient jamais être libérés, il n'y aurait plus de progrès.

C'est ce mal fondamental qui est l'écueil de tous nos grands Régénérateurs, porteurs de baguettes magiques et improvisateurs de sociétés idylliques. Quels que soient leurs systèmes, point n'est besoin de les étudier pour les réfuter d'avance avec certitude, dans une vue synthétique des choses. Un simple concept philosophique a raison de toutes leurs élucubrations ou de leurs savantes combinaisons.

Oui, il serait possible avec une meilleure méthode d'organisation du travail et de répartition des produits, d'obtenir une *légère* amélioration de la société actuelle, mais non une amélioration telle que l'on puisse parler de libéra-

tion et de régénération ou de l'Eden terrestre reconstitué. Il est des travaux pénibles et grossiers que l'état actuel de la civilisation ne permet point d'éviter, et il est des besoins qu'elle ne permet point de satisfaire. Quelques-uns d'entre eux pourront l'être demain, à la suite des progrès scientifiques, mais pour le moment il n'est au pouvoir de personne d'en assurer la satisfaction. Et quoi qu'il en soit, il ne pourra jamais y avoir de Paradis jaune pas plus que de Paradis rouge : les deux se valent et ensemble ils ne valent rien.

VIII

Où il apparaît qu'un contre-maître, fût-il d'Angoulême et historique, ne saurait modifier la nature des choses et obliger M. Emile Faguet à attraper la jaunisse.

En dehors des objections fondamentales que j'ai faites jusqu'ici à la prétendue doctrine jaune et qui la ruinent irrémédiablement tant au point de vue psychologique qu'au point de vue économique et social, on peut en faire d'autres, d'ordre plus secondaire. Je me contenterai d'en exposer quelques-unes le plus sommairement possible.

Les *Jaunes* réclament « le travail pour tous », autrement dit *le droit au travail.* C'est, comme on le sait assez, la revendication classique de tous les réformateurs utopistes ou politiciens. Mais on sait aussi que le droit au travail suppose nécessairement, inévitablement, tel un corollaire découlant mathématiquement d'un théorème, l'organisation du travail par l'Etat. L'un ne va point sans l'autre. Or, M. Biétry rejette l'intervention de l'Etat.

Alors ?

Doit-on croire qu'il est simplement inconséquent, ou, au contraire, qu'il fait de la rhétorique électorale, en laissant espérer aux ouvriers qu'ils ne seront plus exposés au chômage, alors qu'il ne dispose d'aucun moyen pour réaliser cet espoir ?

*
* *

La participation aux bénéfices est le grand cheval de bataille de M. Biétry, le *curriculum vitæ* des *Jaunes*, le talisman d'où doit sortir la régénération du monde. C'est le moyen, par excellence, d'accession à la propriété ou au capital, suivant le « type Laroche-Joubert, des papeteries d'Angoulême » où un simple contremaître est déjà associé pour 50.000 francs au capital social, ainsi que cela est écrit dans le livre de M. Biétry, dans le livre de M. Japy, et sans doute dans tous les livres, brochures, journaux et discours qui constituent la littérature *jaune*.

Heureux contre-maître ! Vous serez célèbre dans les siècles des siècles. Les générations parleront de vous avec attendrissement, car de vous datera un monde nouveau, un monde régénéré. Dès maintenant vous êtes un drapeau, vous serez plus tard un symbole, le Symbole de l'apôtre Biétry ! *In hoc signo vinces!* Mais pourquoi, diable, avez-vous eu la malencontreuse idée de devenir contre-maître ? Combien plus grand et plus beau eût été le « signe », si vous aviez eu assez d'esprit pour rester ouvrier et posséder quand même 50.000 francs. Un contre-maître est déjà presque un patron, et il n'y a rien d'étonnant, alors, dans votre prodigieuse

fortune. Voulez-vous que je vous le dise, ô contre-maître légendaire, ô contre-maître désormais historique? Vous m'ètes suspect.

La participation aux bénéfices, on le conçoit facilement — et il en est de même de tous les autres moyens préconisés pour « appâter » les ouvriers — n'est qu'un trompe-l'œil, un procédé pseudo-philanthropique. Au lieu de donner sa part légitime à l'ouvrier par le salaire quotidien, on rogne ce salaire et on le lui donne au bout d'un certain temps, à la fin de l'année, par exemple, sous forme de part aux bénéfices. En fin de compte, l'ouvrier ne touche pas un sou de plus.

Dans son livre sur *Le socialisme en 1907* (1), M. Emile Faguet a fait de graves objections à la participation aux bénéfices dont il reconnaît l'inanité fondamentale, telle que je viens de l'exposer, et qu'il accuse de favoriser les grands patrons, « la féodalité industrielle » au détriment des petits patrons qu'elle ruine. « Elle *ne peut consister,* dit-il, qu'à retenir une partie du salaire légitime des ouvriers pour la leur rendre, en retard, sous dénomination fastueuse de dividende ; et donc elle est une froide plaisanterie. »

Tout compte fait, cependant, et en la laissant *facultative,* il se prononce en sa faveur parce qu'elle « attache l'ouvrier à l'entreprise ».

Et c'est justement, entre autres critiques très fondées, le reproche que, dans son intéressante

1. Société française d'imprimerie et de librairie, Paris, 15, rue de Cluny, prix 3 fr. 50.

brochure *Idées à propager* (1), lui adresse M. Tragin, membre démissionnaire du *Comité directeur des Jaunes,* qui l'accuse de n'être « qu'un enrégimentement des travailleurs, une mise en tutelle, ayant surtout pour but de garantir les intérêts du capital, en enchaînant un travailleur à la même usine ».

M. Tragin a raison et M. Faguet aussi, puisque ce dernier ne préconise la participation aux bénéfices que comme mesure *facultative ;* mais il est clair, dès lors, qu'on ne saurait présenter cette participation que comme un tout petit procédé dans l'organisation du travail, et non comme une panacée destinée à régénérer le monde. Petit procédé à étudier dans certains cas, et qui, au surplus, ne saurait augmenter d'un centime le gain de l'ouvrier, essentiellement lié à la situation économique. Et si celle-ci, dans la plupart des industries, ne permet de lui donner qu'un salaire aussi réduit que possible, relativement, ce n'est point le dit procédé qui permettra d'améliorer sa situation.

Les ouvriers se laissent naturellement éblouir par ces mots magiques : participation aux bénéfices, parce que les ouvriers se figurent généralement que, par définition, les patrons réalisent toujours des bénéfices considérables. Nous savons combien cette opinion est fausse, et combien, par exemple, il serait impossible à certaines grandes maisons exploitant le travail des femmes à domicile, d'augmenter, ne fût-ce que de quelques sous, les salaires de famine de ces malheureuses.

1. Ficker, éditeur, Paris, 4, rue de Savoie. prix 1 fr. 50.

Que si nous entrons dans les détails d'application de la réforme, nous nous heurtons à des impossibilités du même genre que celles que l'on prévoit pour l'application de l'impôt sur le revenu. Les patrons n'auraient plus aucune indépendance, les ouvriers participants devant évidemment avoir le droit de vérifier les livres pour savoir exactement à quoi s'en tenir sur les bénéfices réalisés. Logiquement, ils devraient même avoir le droit d'intervenir dans la gestion de l'entreprise.

En résumé, la participation aux bénéfices, qu'on nous présente comme une revendication prolétarienne destinée à révolutionner la société, n'est qu'une toute petite revendication de trente-sixième ordre, à laquelle on ne saurait jamais donner un caractère *légal,* une revendication de forme et non de fond, qui, dans l'immense majorité des cas, nuirait à l'indépendance des ouvriers et des patrons à la fois, et que, pour cette raison, les uns et les autres seront presque toujours d'accord pour repousser. Elle ne pourra être généralement préconisée, suivant les expressions de M. Faguet, que comme « une simple opération de trésorerie qui, d'une part, est une hypocrisie de générosité, d'autre part permet au patron de faire travailler pendant un an l'argent qu'il ne donne aux ouvriers qu'à la fin de l'année, au lieu de le leur donner tous les jours, de sorte que c'est à lui et non à l'ouvrier que l'opération donne bénéfice ». Et il va de soi que les patrons qui y auront recours, n'admettront aucun contrôle ouvrier dans leur

comptabilité, et ne déclareront que les bénéfices qu'ils voudront bien déclarer.

Il faut considérer aussi, par ailleurs, que la participation aux bénéfices, outre ses difficultés d'application et l'insuffisance des résultats qu'elle donnerait dans l'immense majorité des cas — les patrons les plus favorisés, n'arrivant juste, généralement, qu'à joindre les deux bouts — ne pourrait point être mise en jeu dans les nombreuses administrations, entreprises ou travaux *où l'on ne produit pas pour vendre*. De ce fait, un grand nombre de prolétaires en seraient écartés, et ne seraient donc pas compris dans l'affranchissement intégral de M. Biétry.

Ils ne le lui pardonneront point, et voilà notre grand Libérateur bien compromis.

IX

Où l'on prie M. Biétry d'éclairer sa lanterne et de nous montrer enfin ses prétendus 500.000 *Jaunes* dans leur ordre de bataille, et c'est-à-dire dans leurs positions, leurs formations et leurs effectifs détaillés.

En ce qui concerne l'organisation professionnelle des prolétaires, le programme des *Jaunes* n'innove rien, puisqu'il ne fait que reprendre les idées syndicalistes et corporatives, admises aujourd'hui par tous les partis, ou à peu près, du moins quant aux principes. On ne saurait donc, de ce côté, lui faire d'objections sérieuses pas plus qu'on ne saurait lui reconnaître de mérites spéciaux.

Il y aurait lieu, cependant, d'appeler *Chambres professionnelles* et non *Chambres de capacité,* les organisations mixtes de délégués patronaux et ouvriers, *en nombre égal,* chargées de régler toutes les questions de salaires ou autres se rattachant au travail. Les dites chambres, en effet, possèderaient sans doute tous les éléments professionnels pour juger dans ces questions, mais elles ne posséderaient point pour cela la capa-

cité de les trancher en toutes circonstances, la *capacité* totale ressortissant essentiellement à l'autorité souveraine ou au gouvernement. Toutes les questions sont de plus en plus complexes, surtout celles de cette nature, et s'il est nécessaire, s'il est indispensable que, dans chacune d'elles, les spécialistes soient consultés et mis au premier plan, il n'en reste pas moins que le gouvernement, dans sa vue d'ensemble des choses, avec leurs répercussions de diverse nature, a seul qualité pour prononcer souverainement, soit en approuvant, ne fût-ce que par son silence, soit en intervenant, le cas échéant. En dehors de ce principe fondamental de coordination, de liaison et de direction supérieure, il ne peut y avoir qu'intérêts particuliers se choquant les uns les autres, anarchie intellectuelle et chaos social. Le mot « capacité » doit donc être réservé aux seules attributions relevant du pouvoir souverain.

Et au surplus, qui départagera les délégués ouvriers et patronaux *en nombre égal* dans la *Chambre de capacité,* s'ils ne réussissent point à constituer une majorité? Qui sanctionnera les décisions prises, s'il prend fantaisie à la minorité ou même simplement à quelques individualités patronales ou ouvrières de ne point s'y soumettre ?

C'est en vain que M. Biétry veut exclure l'Etat de ses combinaisons. Prétention puérile. L'Etat est partout parce qu'il est dans la nature des choses. Seules la forme et la nature de son action varient suivant les temps et les lieux ; mais son droit souverain est toujours essentiel-

lement le même. Il ne saurait subir d'altération ni de diminution. Qu'on le veuille ou non, l'Etat intervient toujours, sous une forme ou sous une autre, ne fût-ce qu'avec sa police sans laquelle votre propriété individuelle n'aurait aucune garantie, et c'est donc une pure plaisanterie que de se proclamer anti-étatiste. Ce n'est encore là qu'un mot, comme tant d'autres, un mot de la rhétorique économique et surtout électorale.

*
* *

Si nous entrons maintenant dans un autre ordre d'idées, j'avoue avoir éprouvé quelques inquiétudes en lisant les passages suivants, dans le livre de M. Biétry :

« On ne se représente pas, en général, ce qu'il y a de chétif dans ces groupements aux titres inquiétants, et qui puisent toute leur force dans l'ardeur de militants clairsemés et dans l'habileté des formules démagogiques des proclamations...

« Nous le répétons, il n'y a pas plus de *trente* affiliés sérieux dans ce *Comité révolutionnaire central*, qui joue au parti ; mais on sait y rédiger des *manifestes*, utiliser les périodes électorales, les grèves. Ce qui prouve que l'action est toute la vie d'un parti, c'est que, tel quel, ce groupe (comme les autres, qui sont à peu de chose près dans les mêmes conditions) est arrivé à donner au pays l'illusion qu'il forme un vaste groupement prolétarien national. »

Il s'agit là des groupes révolutionnaires, et j'admire, en effet, avec M. Biétry, le tour de force

par lequel ils sont arrivés à donner au pays l'impression d'être beaucoup plus puissants qu'ils ne le sont effectivement. Mais justement, à voir la psychologie pénétrante dont M. Biétry fait preuve en la circonstance, d'aucuns pourraient penser que l'action elle-même de M. Biétry et de ses collaborateurs n'est peut-être pas tout à fait exempte de ces procédés de « bluffage » qu'il met si bien en lumière chez ses adversaires.

Remarquez que je n'en sais rien et que je pose simplement la question. Tout de même, je ne puis pas m'empêcher de faire les réflexions suivantes :

D'après M. Biétry, le nombre des *Jaunes*, ainsi qu'il l'a déclaré, écrit ou fait écrire à maintes reprises, s'élève à plus de cinq cent mille. Dans le *Jaune* du 29 juin 1907, il est même question de *huit cent mille* contre trois cent mille *rouges*. Et précisément, dans son livre, déjà cité, M. Biétry, empruntant sa statistique au ministère du Commerce, nous fournit (page 130 et suivantes) le tableau général des bourses du travail en 1905, avec l'indication très exacte des syndicats adhérents dont il donne les lieux d'origine, les dates de fondation, les effectifs et divers autres renseignements. D'après ce tableau, le nombre des rouges était bien, en effet, en 1905, de 377.561 adhérents.

Dans d'autres tableaux, M. Biétry nous donne des renseignements de même nature, qui nous permettent de suivre le développement des syndicats allemands de 1891 à 1901, ou de connaître la situation, au 1er janvier 1902, des syndicats anglais.

Tous ces renseignements sont précieux, et on ne peut que louer M. Biétry de les avoir mis sous nos yeux. Aussi n'en éprouve-t-on que plus de regrets à ne pas les trouver *au sujet des syndicats ou groupements jaunes*. On nous indique bien (page 211 et suivantes) les principaux participants au Congrès jaune de 1904, mais on ne nous donne que des adresses assez vagues sans qu'il soit jamais question d'effectifs. Que représentent ces prétendus délégués ? Quels syndicats ou groupements organisés et depuis quand ? Combien de *Jaunes* parmi eux ? Combien y a-t-il d'ouvriers dans ces syndicats ? Dans quels locaux se réunissent-ils ? Quels sont leurs statuts ? Leurs cotisations ? Leurs placements ? Combien y a-t-il d'ouvriers jaunes *participant au capital et dans quelle mesure ?*

Tous ces renseignements, on l'avouera, seraient indispensables à connaître pour juger *pratiquement* du mouvement jaune et de sa force actuelle, et encore une fois on ne peut que s'étonner que M. Biétry — qui a eu le souci si méritoire de nous éclairer complètement sur la situation des *rouges* français et des rouges étrangers — n'ait pas cru devoir mieux nous renseigner sur ses propres troupes.

Nous sommes huit cent mille, dit-il, et mettons même cinq cent mille. Et soit. Mais où diable êtes-vous donc ? On aimerait bien pouvoir vous compter un peu. Quelqu'un que j'ai lieu de croire bien renseigné, m'a dit :

« Les *Jaunes, les vrais ouvriers* jaunes — qu'il ne faut pas confondre avec les ouvriers des syndicats indépendants qui ne sont pas plus

jaunes que rouges — cinq cent mille! Mais c'est un « bluff » fantastique ! Supprimez donc un zéro puis diminuez de moitié, et vous serez peut-être encore au-dessus de la vérité. »

Encore une fois, je n'affirme rien sur ce sujet, attendu que je ne sais rien, mais je trouve tout de même étrange que M. Biétry n'ait pas à cœur de nous donner des renseignements complets et détaillés.

Où est son armée ?

En éclairant sa lanterne, Soubise finit par retrouver la sienne.

Que M. Biétry veuille bien allumer ses lampes !

X

Où l'on conclut par quelques dures vérités et par une prière.

« En toute conscience, je ne pense pas maintenant engager mes ouvriers à prendre des actions de mon établissement, ça ne leur vaudrait pas mieux que la caisse d'épargne, ils croiraient à une mystification. »

Ces propos, rapportés dans le livre de M. Biétry, et attribués à un patron jaune par M. Wayss, l'un des collaborateurs les plus importants du député de Brest, pourraient servir de conclusion à notre étude. La plupart des patrons pourraient les tenir. Elles sont très peu nombreuses, en effet, les entreprises donnant des bénéfices assez appréciables pour que les ouvriers y puissent risquer leurs petites économies.

Et nous touchons ici à un côté important de la question.

A un certain point de vue qu'est-ce que l'ouvrier ?

Un prolétaire qui, neuf fois sur dix, gagne à peine de quoi vivre ou plutôt de quoi ne pas mourir de faim.

Dans certains cas très rares, cependant, s'il

est laborieux, sobre et économe, il peut réaliser quelques économies, mais en tout état de cause et dans les circonstances les plus favorables, ce ne peuvent être que de petites économies, assurément incapables de l'affranchir, même dans une petite mesure, de son état de prolétaire, ainsi qu'on le lui promet témérairement. Par contre, elles peuvent lui être très précieuses pour parer à des besoins pressants, chômage imprévu, maladie, dépenses de mise en ménage pour lui ou pour les siens, vieux jours, etc... De se savoir quelques sous derrière lui, cela ne l'empêche point, certes, d'être et de rester un prolétaire par la force des choses, mais cela lui donne plus de calme et de tranquillité d'esprit, cela le met à l'abri de cette terrible et lancinante inquiétude du lendemain que connaissent si bien tous ceux qui, par leur faute, ou, et surtout, de par les fatalités économiques, vivent péniblement au jour le jour et très souvent à crédit.

L'ouvrier heureux ou exceptionnellement privilégié ne peut être, en mettant tout au mieux, qu'un petit « épargniste ».

Comme tel, on commet peut-être un crime en lui conseillant de placer ses maigres économies dans des entreprises industrielles exposées aux dangereuses fluctuations économiques et aux combinaisons financières, plus dangereuses encore. Que par suite d'une crise réelle ou de spéculations coupables, dont les exemples sont dans toutes les mémoires, un krach industriel ou financier l'atteigne, quelquefois sur ses vieux jours, comme le remarque si judicieusement M. Tragin

dans la brochure que j'ai citée précédemment, et voilà ce malheureux plongé dans le dénûment et la misère, au moment où ses forces le trahissent, au moment où ses quelques sous si péniblement amassés allaient lui permettre de suppléer au salaire désormais manquant ou insuffisant.

En vérité, j'admire la légèreté avec laquelle certains conseilleurs prennent de si terribles responsabilités.

Il faut à l'ouvrier ou au petit employé, des valeurs de tout repos.

Les valeurs industrielles ne peuvent être achetées que par ceux qui ont suffisamment d'argent pour n'y consacrer qu'une partie de leurs capitaux. En cas de débâcle, il leur reste toujours « une poire pour la soif ».

Le malheureux qui n'a que quelques centaines ou même quelques milliers de francs, ne saurait, même pour toucher un intérêt sensiblement supérieur — et ce n'est pas toujours le cas, comme nous l'avons vu par les propos du patron jaune, rapportés plus haut — se risquer à ces placements plus ou moins hasardeux. Ils ne peuvent l'enrichir et risquent, par contre, de le ruiner complètement à un moment donné.

Encore une fois que la responsabilité de certains conseilleurs leur soit légère !

« Mais ce sera pour réconcilier le capital et le travail, qui ne peuvent rien l'un sans l'autre ; *ce sera pour procurer le bienfait de la propriété à tous ceux qui en sont déshérités,* et, avec la propriété, la vraie liberté de penser, de s'asso-

cier, de monter les degrés de la société, suivant leur labeur et leur mérite. »

C'est ainsi qu'au cours d'un éloge dithyrambique de M. Biétry, s'exprime M. Jules Delahaye, dans l'*Autorité* du 15 octobre 1906.

Et je crois avoir démontré que le rêve de faire de tous les citoyens des propriétaires, au vrai sens du mot, est quelque peu puéril, et ne saurait être réalisé pas plus par M. Delahaye que par M. Biétry.

Mais peut-être, toutefois, est-ce cette démonstration, ainsi que quelques autres que j'ai faites au cours de mes diverses études, qu'on me pardonnera le moins. Comme le disait Joseph de Maistre, qui a dit quelques bêtises et encore plus de choses justes, « il y a des préjugés contre lesquels la raison est non seulement nulle, mais dangereuse, car la plus grande insulte pour l'orgueil, *c'est une démonstration* ».

Oui, mais ce n'est pas à dire, cependant, qu'il y faille renoncer. Et aussi, à la démonstration que je viens de faire contre le mouvement jaune qui, ainsi qu'on l'a vu, n'est ni dans la vérité économique ni dans la vérité psychologique, pourrais-je ajouter cette autre, savoir :

« Qu'il est toujours dangereux de créer, soit inconsciemment, soit délibérément, des mouvements superficiels ou factices qui ne sauraient aboutir qu'à des mécomptes et à des déceptions, ce qui est déjà suffisant pour les condamner. Un autre motif de condamnation, peut-être plus grave encore que le premier, est celui-ci : ces mouvements canalisent ou détournent pendant un certain temps, des énergies, des initiatives,

des ressources financières et autres, que la débâcle fatale de la fin, fait ensuite se replier sur elles-mêmes, dans une atmosphère de découragement et de scepticisme, s'épaississant de plus en plus par les échecs multipliés et successifs. Vienne ensuite le moment où, par suite de circonstances favorables ou d'une direction plus clairvoyante, ces énergies et ces initiatives pourraient s'em ployer sérieusement, avec des chances de succès, nul ne voudra plus faire l'effort nécessaire parce qu'on ne croira plus à la réussite, parce qu'on *aura perdu la foi;* et tout sombrera alors définitivement par la faute des utopistes ou des politiciens qui, dans des rêves ou des défis audacieux à la Vérité morale ou économique, auront créé une atmosphère de défiance générale en usant ainsi à l'avance, le crédit des gens sincères et clairvoyants qui pourraient venir après eux. »

Cette seconde démonstration, je pourrais la faire très aisément, surtout en m'appuyant sur l'histoire de ces dernières années. Je pense qu'il m'aura suffi d'en énoncer le thème. Que ceux qui ont des oreilles entendent, et que Dieu nous garde de la jaunisse autant que de la rougeole !

Ainsi-soit-il.

APPENDICE

La nouvelle Monarchie.
Réponse à quelques objections.
Les Joyeuses Trouvailles de M. Charles Maurras.
Un Prophète à rebours.

Mes ouvrages précédents, que certains de mes critiques ne me semblent avoir lus qu'assez superficiellement, ont fait naître certaines équivoques que j'ai à cœur de dissiper autant que possible, par quelques courtes déclarations, en attendant que conformément à mon plan de travail, et suivant mes ressources de temps et d'argent, je puisse donner à mes études la suite et les développements qu'elles comportent.

En me déclarant monarchiste, j'ai entendu ne proclamer qu'un *principe fondamental* suivant le titre même de mon plus important ouvrage (1), et son contenu, et non me rallier à un parti politique quelconque, actuellement existant. Je n'écarte aucune *forme* de gouvernement, ainsi qu'on le peut constater en plusieurs passages de mes livres, mais je prétends que toutes les formes

1. *La Contre-Révolution* (Essais sur les principes fondamentaux des gouvernements, 1 vol. in-8°, prix 7 fr. 50).

de gouvernement se ramènent fondamentalement, *en fait comme en théorie et en droit*, à la mise en application du principe monarchique. Et pour ce qui est des concepts de monarchie et de démocratie, que j'ai d'ailleurs définis, je ne saurais m'arrêter aux différentes équivoques auxquelles ils ont donné naissance, mais seulement à l'étymologie des mots, à laquelle je prie mes contradicteurs de vouloir bien se reporter. Entre gens qui se flattent de parler français, c'est évidemment la seule qui puisse être invoquée.

Je n'appartiens à aucun parti politique étiqueté, et suis pour le régime qui appliquera dans la plus large mesure possible, les principes fondamentaux que je crois être la base de l'ordre social, et que j'ai proclamés dans mes études.

Mais par cela même que je suis monarchiste, je suis anti-démocrate, parce que la démocratie n'est point une *forme* de gouvernement, mais un *principe*, et un principe que j'ai démontré être faux et absurde, ou *en dehors de la nature des choses*. Avec M. Clemenceau lui-même, je dirai : « Où est-il, qu'on me le montre le gouvernement du peuple par le peuple ? » (1).

Oui, et qu'on me montre aussi un démocrate absolument logique et conséquent, *un seul !* Je me réserve de lui poser quelques questions. En attendant, si cet oiseau rare existe, je le prierai de répondre à celles que j'ai posées dans le dernier chapitre de la *Contre-Révolution*, et dans le chapitre VI de l'*Equivoque démocratique?* (2).

1. Clemenceau. *Le Grand Pan*. Je n'ai point le texte sous les yeux et je cite de mémoire.

2. *L'Equivoque démocratique*, préface par Paul Bourget de l'Académie française, 1 vol., prix 2 francs.

Comment ne voit-on pas, d'autre part — et cette remarque s'adresse plus spécialement au *Sillon* et à M. Marc Sangnier dont la zèle n'est point douteux, mais dont le tempérament oratoire semble prédominer outre mesure sur l'esprit philosophique et politique — comment ne voit-on pas, dis-je, qu'il est enfantin de dire : « Sans doute, le peuple ne peut pas encore se gouverner par lui-même, parce qu'incapable, mais il le pourra si nous l'éduquons méthodiquement. »

Qui, nous ?

Vous convenez donc, que jusqu'à ce que vous l'ayez éduqué, ce peuple *que vous proclamez pourtant souverain*, par votre concept même de démocratie, a besoin d'être dirigé, et donc, tout au moins jusqu'à ce que l'œuvre d'éducation soit faite, *vous suspendez le cours de votre démocratie,* vous vivez sur le principe monarchique. Il y a là une contradiction formelle et une absurdité.

Une absurdité, parce que l'œuvre d'éducation que dans une vue superficielle, vous semblez limiter à ce que vous savez vous-même, *à votre connaissance propre,* estimant sans doute que le peuple pourrait se gouverner lui-même s'il possédait votre capacité intellectuelle et morale, n'a justement pas de limites. Il n'est pas *de point d'arrêt dans les connaissances de l'esprit humain* qui aura toujours, si vous voulez bien me permettre ces expressions vulgaires, une tête et une queue, avec des anneaux intermédiaires. Sans doute, il se déplacera sans cesse, et sans cesse il s'élèvera sur *des plans de plus en plus lumineux*, intellectuellement, moralement et physiquement,

mais jamais il ne pourra renverser l'ordre de la nature en confiant la direction du mouvement à la queue, et c'est-à-dire au bas. Jamais il ne pourra réaliser la démocratie, l'inspiration et la connaissance *venant du haut*, et donc *le haut étant la source du pouvoir* qui ne peut être, en droit comme en fait, que là où est la connaissance (1).

Le peuple que vous reconnaissez vous-même n'être pas aujourd'hui suffisamment éduqué, le sera évidemment davantage dans vingt ans, mais ni dans vingt ans, ni dans cent, ni dans mille, ni jamais, *il ne le sera suffisamment*, parce que le champ des connaissances s'étend indéfiniment devant lui, et qu'un *rapport d'inégalité* sous toutes ses formes, subsistera toujours entre la tête et la queue, et aux divers échelons. *Tout le monde progresse en même temps*, et la queue ne pourra donc jamais rattraper la tête, et *l'égalité intellectuelle* pas plus que toute autre égalité, ne pourra jamais se réaliser. Il est donc absurde de parler de démocratie, c'est-à-dire d'un régime où le pouvoir, *de par la prépondérance du nombre*, aurait sa source dans le bas, là où n'est point la connaissance, et où, *de par la nature des choses*, elle ne pourra être jamais.

Mais de ce que je suis anti-démocrate, comme le sont tous les hommes de simple bon sens pour peu qu'ils veuillent bien y réfléchir et en convenir, en mettant de côté tout faux amour-propre et en « n'ayant plus peur des mots », sui-

1. Ce sujet et tous autres s'y rattachant sont longuement développés dans mes ouvrages.

vant l'expression de M. Jules Lemaître (1), s'ensuit-il que je veuille retourner jusqu'aux *formes politiques* du moyen âge, ni même jusqu'à Louis XIV, comme semble le croire M. le comte d'Haussonville, dans l'article du *Gaulois* qu'il a consacré à mon *Equivoque démocratique ?*

S'ensuit-il, même, que je me rallie aux conceptions de ce que l'on appelle le néo-monarchisme, et qu'avec les théoriciens de l'*Action française*, je crois assez naïvement — si toutefois ils le croient autant qu'ils le disent — que le roi est une réponse à tout ? Je ne crois pas plus au Paradis que nous donnerait le Roi, qu'au Paradis de M. Jaurès ou de M. Biétry, et cela pour une raison très simple : c'est que je ne crois point au Paradis terrestre. Ceux qui nient le ciel devront donc en prendre leur parti, car, si l'on peut contester qu'il y ait un Paradis là-haut, il est, par contre, absolument sûr qu'il ne saurait y en avoir un ici-bas.

Je ne crois même pas au Roi, surtout au Roi de l'immorale et d'ailleurs stupide raison d'Etat, au Roi dont l'*intérêt,* suivant M. Charles Maurras, *se confond nécessairement avec l'intérêt de la nation.* C'est peut-être exagérer quelque peu les mérites de la royauté. Oserai-je dire que cette théorie me paraît même un peu ridicule, sans compter qu'elle est profondément areligieuse et amorale, donc irréligieuse et immorale, et ceci ne saurait nous étonner, étant donné le matérialisme fondamental de l'*Action française ?* Historiquement, scientifiquement et phi-

1. Jules Lemaître. *Enquête sur la Monarchie,* par M. Charles Maurras.

losophiquement, la preuve en serait facile, mais *non est hic locus*. Les royalistes de l'*Action française* — qui ne sont qu'une *variété* de monarchistes et non les *seuls monarchistes possibles* — semblent d'ailleurs se contenter de cette philosophie un peu courte, très courte même. C'est absolument leur affaire, mais je tiens essentiellement à ne pas être confondu avec eux.

Au surplus, voici en peu de mots, sans entrer dans les détails, comment je conçois mon système.

La monarchie comprend nécessairement un monarque (prière de se reporter à l'étymologie des mots) mais il n'est nullement dit que ce monarque doive être un Roi ou un Empereur. Il peut tout aussi bien être un Consul, ou même plus simplement, un Président.

Président de quoi ?

Mais de la nation française, apparemment, et cela ne saurait gêner personne, à ce qu'il me semble.

Mon Dieu, oui, si les principes fondamentaux restent immuables, comme la morale dont ils tirent leur force et leur raison d'être — et je prétends que la morale ne saurait s'appuyer que sur la Révélation, notamment sur la Révélation primitive, et ainsi tout s'enchaîne — *les formes politiques évoluent*, comme évoluent toutes choses qui ne relèvent point directement du surnaturel. Au Roi de France, à l'Empereur des Français, au Président de la République française, pourrait succéder sans inconvénients, *le Président de la Nation française*, ou le *Prési-*

dent de France. Je ne vois pas que ce titre soit moins beau que les précédents, et comme il y aurait lieu, d'autre part, de le compléter par un régime où l'on appliquerait méthodiquement les vrais principes politiques et sociaux auxquels, *en fait* — et nous en avons maintes preuves sous les yeux — nul gouvernement ne saurait se soustraire entièrement, s'inspirât-il de la plus pure démagogie, cela aurait l'avantage de nous débarrasser de tous les politiciens *étiquetés,* dans leur variété aussi infinie que confuse et nuisible. Cela me paraît mériter quelque considération. Il ne faut pas nous laisser hypnotiser par les formules. Dans un sentiment facile à comprendre, tous les gouvernements cherchent à *identifier* le pays avec le régime qu'ils incarnent, en semblant dire par là qu'il n'est point d'autre régime raisonnable, et c'est ainsi que nous avons eu successivement le Royaume de France, l'Empire français, la République française. *La forme* cherche ainsi à se confondre avec le fond en participant de son immutabilité. Nous ne saurions nous laisser abuser par cette manœuvre, et aussi à toutes ces appellations passagères, substituons-nous l'appellation essentielle qui fait le fond de toutes et ne se confond avec aucune, à savoir : l'Etat Français, le Pays de France. De même, disons-nous que le monarchisme est un principe de gouvernement, non une forme, ses formes étant multiples et changeantes.

Le *monarque*, le Chef est un principe fondamental et immuable, le Roi n'en est pas un, ni donc le Trône et la Majesté. Et il semble bien, d'après la

loi fatale d'évolution, que le Trône et la Majesté soient condamnés à disparaître progressivement, pour faire place à des institutions *moins grossières et plus simples*, d'une plus grande *spiritualité*. L'étiquette de la cour de Louis XIV nous paraîtrait aujourd'hui ridicule. Le titre de « Majesté » donné à un homme, à un mortel faible et vicieux comme nous, et assez souvent d'une intelligence médiocre, ou ayant à peine atteint l'âge de raison, ne nous le paraîtra pas moins au fur et à mesure que les sociétés se développeront.

Le principe de *continuité* dans la tradition et l'action, est de même un principe fondamental et immuable de bon gouvernement, l'hérédité dans la famille du monarque, n'est qu'un principe secondaire et contingent, un *moyen* que la même loi d'évolution semble aussi condamner de plus en plus.

Que l'on m'entende bien !

J'ai reconnu et je reconnais sans réserves, l'importance considérable du principe d'hérédité, dans l'organisation sociale *sous toutes ses formes*, administrative, judiciaire, militaire, commerciale, industrielle, agricole, professionnelle, mais, il ne faut point faire de ce principe une règle absolue. Ainsi que je l'ai écrit par ailleurs, « l'homme n'est pas un état mais un mouvement », que l'on ne saurait jamais *fixer* — en ce qui ne procède point du Surnaturel — dans un dogme, dans une formule quelconque ou dans d'invariables textes législatifs. Sur chaque objet il y a des « espèces » que l'on ne peut que solutionner lorsqu'elles se présentent, souvent même contrairement à ces textes.

La règle de l'hérédité doit donc comporter de nombreuses exceptions. Une de ces exceptions, et des plus importantes, me paraît devoir porter sur la succession du monarque, un *mauvais héritier* du pouvoir, surtout s'il vit longtemps, pouvant être un fléau redoutable pour une nation. M. Charles Maurras prétend, il est vrai, que de par son organisation même, la monarchie ne se ressentirait que fort peu ou même pas du tout, *d'un roi médiocre,* et je retrouve là, sa philosophie matérialiste *initiale*, comme si le bien social ou autre pouvait jamais résulter simplement des *formes,* au lieu de venir du fond, du fond de nous-mêmes, rois ou citoyens, dans la mise en œuvre et l'effort permanent de toutes nos facultés et puissances, orientées dans le sens de la morale ou de la vertu. Ce n'est point la mise en application des formules du Rituel qui est efficace, c'est celle des principes de l'Evangile, et il n'est donné à nul homme, *aux rois moins qu'aux autres*, de se soustraire à la loi de *l'effort personnel.*

Le roi de M. Charles Maurras ne se comprendrait que s'il était un roi fainéant, mais dès lors, il ne serait point un *monarque,* un vrai chef, et tout ce que nous disons de la monarchie ne s'appliquerait point à lui, mais à celui qui le suppléerait dans son rôle, Premier ministre, Eminence grise ou Favorite.

Cette conception du « roi médiocre et quand même suffisant » est incontestablement une des plus joyeuses trouvailles de M. Charles Maurras, lequel, on le sait assez, a parfois des trouvailles extrêmement joyeuses, aussi bien en

politique pure qu'en *politique appliquée.* En l'espèce, le prince qui s'inspirerait de sa philosophie, aurait en somme l'air de dire à ses futurs sujets : « Vous savez, je ne suis peut-être qu'un imbécile, mais pour le métier de roi, ça n'a pas d'importance. » Et j'imagine que les Français ne se feraient pas faute de lui répondre : « Grand merci, Monseigneur, mais justement nous n'avons quelques velléités de changer que parce que nous sommes fatigués d'être gouvernés par des imbéciles ; si c'est pour ne pas avoir mieux, autant garder ceux que nous avons, qui ont au moins un avantage : c'est que nous y sommes habitués. Avec vous, ce serait toute une éducation à refaire, et le jeu n'en vaudrait vraiment pas la chandelle. »

Oui, il est admis qu'il faut, autant que possible, avoir toujours les qualités de son métier, ne fût-ce que pour être épicier, mais il paraît que l'emploi qui, de prime abord, semble le plus formidable et le plus redoutable, celui de conducteur de peuples, fait exception à la règle. C'est très cocasse. Cela se rattache, du reste, ainsi que je le montrerai quelque jour, à la fameuse théorie de Montesquieu proclamant que la vertu n'est indispensable qu'en démocratie, ce qui est tout juste le contraire de la vérité, ainsi que je l'ai démontré dans mes ouvrages. Et je m'étonne de plus en plus que les monarchistes de *l'Action française* et tant d'autres, acceptent aussi bénévolement des théories par lesquelles ils se ravalent eux-mêmes. Cela donne la mesure de leur esprit philosophique qui me semble être à hauteur de celle de leur esprit

politique, et c'est-à-dire, extrêmement courte.

D'ailleurs, il ne faut pas seulement compter avec les rois médiocres ou fainéants, mais aussi avec les rois tyranniques, présomptueux ou même utopiques. Les exemples abondent dans l'histoire. Ces rois ne sont nullement médiocres, et ils peuvent même, quelquefois, être doués d'une grande intelligence, mais plus ou moins capricieuse ou déviée. Quel mal ne peuvent-ils pas faire alors, combien ne peuvent-ils pas être dangereux ? Voyez-vous Rousseau naissant dans une famille royale, et montant sur le trône par droit d'hérédité ? Robespierre nous dit ce qu'il aurait pu faire.

La *continuité* de traditions et d'action — et c'est cela seulement que nous avons à sauvegarder fondamentalement en l'espèce — me semble pouvoir être mieux assurée, dans l'exercice du pouvoir souverain, par ce que j'appellerai *l'hérédité intellectuelle*, que par l'hérédité physique.

J'ai incidemment parlé des Antonins dans mon *Equivoque démocratique*, et c'est, d'ailleurs, le système préconisé par Auguste Comte, ce qui devrait lui mériter toutes les sympathies de *l'Action française*. Je crois que la meilleure solution est là. Donnons au monarque, au chef, *la faculté de tester*, tout simplement. Il pourra ainsi désigner, soit son fils aîné, soit tel autre de ses fils s'il juge le premier incapable ou indigne, ou même tel de ses parents, ou même encore, tel esprit supérieur étranger à sa famille, qu'il aura appris à apprécier et qu'il jugera le plus apte à lui succéder. Et le choix du souve-

rain ne dépendra plus ainsi de la volonté populaire faite d'ignorance et de passions, sans qu'il soit entièrement soustrait, cependant, aux courants d'opinion qui *pourraient être quelquefois fondés*, et qu'il serait alors fou, en notre temps d'informations et de publicité, *de vouloir braver ou même négliger*.

M'objectera-t-on qu'en vertu des lois de l'égoïsme humain, le monarque désignera rarement, pour lui succéder, un autre que son fils aîné et surtout que l'un de ses fils ou parents rapprochés, fût-il même convaincu de leur incapacité ?

J'en conviens, mais je ferai observer que par rapport à la loi d'hérédité physique, la possibilité qu'on lui donnerait de faire un autre choix, ne comporterait, dans ce cas, aucun inconvénient, le résultat, au pis-aller, devant être le même que s'il ne la possédait point.

J'ajouterai, d'autre part, que cette loi de l'égoïsme humain, comme toutes les lois, comporte, elle aussi, des exceptions. Il n'est en effet, aucune raison pour qu'elle échappe à la règle commune.

Oui, il est fort possible que même à la tête des nations, il se trouve parfois des hommes assez philosophes et assez supérieurs, assez chrétiens, surtout, pour ne voir en tout et toujours, que l'intérêt général de leur pays, et la lourde responsabilité autant morale que matérielle, de leurs fonctions, leur responsabilité en ce monde et dans l'autre. Du haut de l'Empyrée, leur demeure dernière, il leur serait trop pénible d'assister aux désordres qu'un successeur inca-

pable ou indigne, délibérément intronisé par leur faute, pourrait créer dans ce pays qui fut l'objet de leur sollicitude constante. Egoïstes à leur manière, ils se sentiraient trop responsables devant Dieu pour se permettre un pareil oubli du devoir essentiel de leur charge.

Ils voudront donc, autant que possible — et sauf erreur dont nul ne saurait avoir de remords — remédier à l'inconvénient signalé, par la désignation, au pouvoir, de celui qu'ils croiront le plus digne. Et voyez alors, ce qui peut en résulter : si le premier monarque appliquant le système, est vraiment un esprit supérieur et une âme élevée, il peut-être le commencement d'une brillante série comme celle des Antonins, et presque indéfinie, pour peu que l'on ne commette point *d'erreurs* trop graves dans le choix, ce qui est peu probable, d'ailleurs, la véritable supériorité comportant, par définition, la connaissance des hommes et le discernement des vrais mérites. Une âme vraiment élevée ne saurait choisir qu'une âme de même nature pour lui succéder, et le pays aurait toujours ainsi, à sa tête, un chef réellement digne de gouverner pour le plus grand bien de tous. En tout état de cause, je ne pense point que ce système puisse être inférieur à celui de l'hérédité physique, absolue, par ordre de primogéniture, la série des *monarques supérieurs* ne pouvant du reste jamais se produire avec ce dernier système, ainsi qu'en témoignent l'histoire, la science et la raison.

Cela posé, comment concevoir, dans la France actuelle, le premier monarque qui instituera ce

système de succession au pouvoir, et toute l'organisation politique qui en découle ?

Je n'en sais absolument rien, mais j'ai dit et répété dans mes ouvrages, dans des passages variés et sous des formes diverses (1), que depuis la Révolution française, notre pays est en état « de diathèse égalitaire ou de seconde nature », et que c'est là un *fait considérable* dont tout homme d'Etat, même moyen, doit tenir compte. Que les idées démocratiques soient absurdes, on l'a prouvé surabondamment, mais il n'en reste pas moins que dans l'ignorance presque universelle de la nation, elles exercent une grande influence sur l'immense majorité des esprits. On ne saurait la négliger dans les prévisions, et il paraît donc assez logique de supposer que ledit monarque sera un *monarque d'opinion*, sous une forme quelconque, plébiscitaire, parlementaire, ou révolutionnaire. Je crois cependant de plus en plus, à une solution pacifique, par évolution lente, sans brusque transition. Gambetta, et plus tard, Waldeck-Rousseau, auraient peut-être eu assez de prestige et d'autorité pour inaugurer ce système, et transformer peu à peu notre régime politique, dans l'ordre et le calme, avec l'adhésion de tous les citoyens éclairés et sérieux qui ne se nourrissent point de mots et de formules, de chimères égalitaires ou de rêves archaïques, mais des réalités et des nécessités de leur temps.

La tâche sera, d'ailleurs, plus facile à l'ave-

1. Voir notamment. *La Contre-Révolution*, p. 70 et chap. XXXV (p. 454 à 458), appendice II (p. 523) puis *l'Equivoque démocratique*, chap. de la conclusion.

nir, les programmes utopiques s'effondrant lamentablement au contact des faits ou des événements, et les déceptions s'accumulant rapidement. Peut-être même, qu'à y regarder de plus près, Gambetta et Waldeck-Rousseau auraient probablement échoué. C'est qu'alors, surtout au temps du premier, on avait grand espoir dans la démocratie dont on attendait la régénération universelle. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Les gens de simple bon sens n'y croient déjà plus, et de là à en rejeter la creuse phraséologie et jusqu'au souvenir, il n'y a qu'un pas.

Mais aussi, et justement parce qu'ils ont du bon sens, ces citoyens ne se croient pas obligés de tout bouleverser au gré des partis politiques étiquetés, qui cherchent moins le salut du pays que leurs propres avantages. Ils pensent qu'il serait bien plus simple et bien plus avantageux, d'essayer de s'entendre à l'amiable, *dans la clarté des idées et la précision des mots,* en mettant impitoyablement de côté tous les politiciens, pour ne former qu'un parti, celui de la France. Ce parti se grouperait, non sur le terrain de *la liberté,* qui n'est qu'un mot abstrait, et indéfinissable, *aussi bien pratiquement que métaphysiquement,* mais sur celui *des libertés.* Le droit commun pour tous, pour les églises comme pour les écoles, et en toutes choses, sans prérogatives pour personne.

Tel me semble être le courant de l'avenir. Je ne crois que très peu à la réussite de quelque coup de force ou de théâtre, dont la dernière chance — pour les amateurs de ce genre de spectacles — me paraît avoir été épuisée par Boulanger.

Toutefois, je le répète, je n'affirme rien, je ne prédis rien, attendu que je ne suis pas un prophète.

Mais peut-être, à ce sujet, pourrait-on voir du côté de M. Edouard Drumont. Les prophéties, c'est son affaire. Et ce n'est peut-être pas à dire qu'il possède « la vision aiguë d'Ezéchiel », et je ne sais plus quelle faculté transcendante d'Elie, comme les lui attribuait un prédicateur dans un sermon récent, mais il est incontestable qu'en notre temps, le rôle de prophète lui appartient de droit, ne fût-ce que par ordre de priorité. Aussi, depuis de nombreuses années, s'attache-t-il à nous prédire très soigneusement, tout le contraire de ce qui doit se produire. Espérons qu'il voudra bien continuer, et ainsi il nous sera très facile de savoir ce qui doit arriver, en prenant exactement le contre-pied de ce qu'aura annoncé M. Drumont. Comme vous le voyez, c'est un prophète à sa façon, *un prophète à rebours*. Sachons-nous en contenter, et remercions le Seigneur.

Imp. Bonvalot-Jouve, 15, rue Racine, Paris.

